

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1089

8 mai 2013

SOMMAIRE

A.B.E. Alternativ Building Equipment And Energy S.A.	52228	Machineinvest S.A.	52231
Agripro S.A.	52229	Maloco S.A.	52231
AMS Promotions S.à r.l.	52226	Melvic Group S.A.	52229
Chester & Jones S.à.r.l.	52228	Mirsa S.A.	52229
CNH Europe Holding S.A.	52228	Mold-Masters Luxembourg Acquisitions S.à r.l.	52231
Finance Européenne S.A.	52226	Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l.	52231
Frontiers Capital Mongolia	52234	Mondodis S.à r.l.	52230
Garage Félix Konsbrück S.A.	52232	New Renaissance International S.à r.l. ...	52229
Global International Sàrl	52232	Oracle Holding S.à r.l.	52227
G.O. IB - Luxembourg One S.à r.l.	52232	Oracle REO Holdco S.à r.l.	52227
G.O. IB - Luxembourg Two S.à r.l.	52232	R.E.W.-Immo S.A.	52233
GUNCO S.à r.l.	52226	Scoubidoux S.à r.l.	52233
Hackett S.à r.l.	52265	Smart Modular Technologies (Foreign Holdings), Limited	52233
Hifi International S.A.	52226	Smart Modular Technologies (Foreign Holdings), Limited	52233
Hifimmo	52226	Société des Hôtels de Luxembourg	52270
Imagine Young Jewellery S.à.r.l.	52230	Solar Security S.à r.l.	52232
INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cent soixante-dix-septième (177.) S.e.c.s.	52272	Sotalux S.A.	52233
Interpublic Group of Companies Holding (Luxembourg) S.à r.l.	52228	Syntegra Investments III S. à r.l.	52271
Jaggard S.A.	52230	The Building Block Equity Fund S.A., SI-CAR	52244
Javari S.A.	52230	Unit Investments S.A., SPF	52227
Javari S.A.	52230	Victoria Batignolles S.A.	52227
Lambarde Developments S.à r.l.	52231		
Luxembourg Capital Real Estate	52227		

AMS Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 153.138.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013038517/14.

(130047864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Finance Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 37.945.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Référence de publication: 2013038673/10.

(130047994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

GUNCO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 26, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 144.672.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mars 2013.

Référence de publication: 2013038716/10.

(130047739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Hifi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3254 Bettembourg, 1, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 13.377.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mars 2013.

Référence de publication: 2013038725/10.

(130047798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Hifimmo, Société Anonyme.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 1, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 147.966.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mars 2013.

Référence de publication: 2013038727/10.

(130047774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

LCP RE, Luxembourg Capital Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 155.532.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013038786/14.

(130047823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Oracle Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.054.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66098 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038841/10.

(130047597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Oracle REO Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.069.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66097 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038843/10.

(130047697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Unit Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 30.253.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013038990/10.

(130047837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Victoria Batignolles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 138.597.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Référence de publication: 2013039003/10.

(130047995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

A.B.E. Alternativ Building Equipment And Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 143.883.

—
Auszug aus dem Protokoll der Aufsichtsratssitzung vom 21. März 2013

Aus dem Protokoll der Aufsichtsratssitzung vom 21. März 2013 geht Folgendes hervor:
Der Sitz der Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung an folgende Adresse verlegt:
L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon

Luxemburg, den 21. März 2013.

Für gleichlautenden Auszug
Ton Garsten
Aufsichtsrat

Référence de publication: 2013039083/15.

(130048590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Chester & Jones S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 120.602.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013039182/11.

(130048304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

CNH Europe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 71.335.

—
EXTRAIT

A la suite de la réélection de Monsieur Nigel Wood le 7 mars 2013 comme administrateur pour un mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014, Monsieur Nigel Wood est reconduit dans ses fonctions de délégué à la gestion journalière de la Société pour une durée expirant à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CNH Europe Holding S.A.

Signature

Référence de publication: 2013039192/14.

(130048367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Interpublic Group of Companies Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 66.174.840,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 74.293.

—
Par résolutions signées en date du 20 mars 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Derek Coleman, avec adresse au , bâtiment Launde House, LE7 9XB Launde, Leicestershire, Royaume-Uni de son mandat de Gérant, avec effet immédiat

2. Nomination de Steve Planchard, avec adresse professionnelle au 1114, Avenue of the Americas, 16th Floor, NY 10036, New-York, Etats-Unis au mandat de Gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Référence de publication: 2013039327/14.

(130048494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Melvic Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 100.833.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 22 mars 2013

Conseil d'Administration

L'Assemblée note que Monsieur Mordechay Maurice BEN-MOSHE, réside Europadamm 2-6 D-41460 Neuss (Allemagne)

Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, la société MGI FISOGEST Sàrl, ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, Avenue Pasteur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B20114, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015-

Siège social

L'Assemblée Générale a transféré avec effet immédiat le siège social de la société à L-2311 Luxembourg, 55-57, Avenue Pasteur.

Référence de publication: 2013039412/20.

(130048412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

New Renaissance International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 45.830.

—
Par la présente, la société Fidu-Concept Sàrl dénonce avec effet au 25/03/2013 le siège social, 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, de la société NEW RENAISSANCE INTERNATIONAL SARL, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 45.830

Pour Fidu-Concept Sàrl

Référence de publication: 2013039424/10.

(130048677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Agripro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, Z.I. Bâtiment Barenburg.

R.C.S. Luxembourg B 96.912.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Ingeldorf, le 27/03/2013.

Référence de publication: 2013040382/10.

(130050156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Mirsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6962 Senningen, 131, Um Trenker.

R.C.S. Luxembourg B 117.229.

—
Dépôt rectificatif au dépôt n° L 130 017 969 effectué en date du 29 janvier 2013

Il résulte de la résolution prise par le conseil d'administration de la Société en date du 14 novembre 2012 que le siège social de la Société est transféré du 67, rue Wiltheim, L-6962 Senningen vers le 131, Um Trenker, L - 6962 Senningen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningen, le 14 novembre 2012.

Pour la Société

Nicolas WILWERDING

Référence de publication: 2013039417/14.

(130048255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Imagine Young Jewellery S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 101, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 144.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013040568/10.

(130050170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Jaggard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 45.557.

EXTRAIT

Monsieur Jorge Puig Herrera demeure au C/ Ballester 38B – 08023 Barcelone, Espagne.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013040581/10.

(130050120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Javari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 125.503.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013040582/10.

(130050016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Javari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 125.503.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013040583/10.

(130050017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Mondodis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 18.654.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte d'une assemblée générale de clôture de liquidation, en date du 23 janvier 2013, que la liquidation de la société a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents de la société dissoute resteront conservés durant cinq ans après la clôture de liquidation au siège du cabinet PKF Weber & Bontemps.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013040675/14.

(130050286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Machineinvest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 86.205.

1. Le siège social au 12 rue Jean Engling L-1466 Luxembourg de la société MACHINEINVEST S.A. en liquidation volontaire, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-86205 est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

LEXFIELD

Signature

Référence de publication: 2013040647/11.

(130050133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2013040644/10.

(130049717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Mold-Masters Luxembourg Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2013040643/10.

(130049723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Maloco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.435.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040654/10.

(130050140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Lambarde Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.922.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Juillet 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 Mars 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013040598/13.

(130049910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Global International Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4599 Differdange, 47, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 137.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013040542/10.

(130050169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

G.O. IB - Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 98.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013040530/10.

(130049952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Garage Félix Konsbrück S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9375 Gralingen, 40, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 93.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013040531/10.

(130050167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

G.O. IB - Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 106.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013040529/10.

(130049956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Solar Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.
R.C.S. Luxembourg B 160.754.

Il résulte des actes de cession des parts sociales intervenus en date du 25 octobre 2012 que la répartition du capital est dorénavant la suivante:

Monsieur Olivier ANDRE, demeurant à B-6720 Habay la Neuve, rue Bernard d'Everlange, 5	125 parts sociales
Total	125 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Frédéric DEFLORENNE

Référence de publication: 2013040773/14.

(130049912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Sotalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 67.612.

—
Suite à l'Assemblée Générale tenue extraordinairement en date du 25 mars 2013, il est pris acte de la décision suivante:

- la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, établie et ayant son siège social 119 Avenue de la Faiencerie à L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29501, est nommée Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 30.09.2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013040774/14.

(130050037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Smart Modular Technologies (Foreign Holdings), Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 163.100.

—
Les comptes consolidés au 31 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013040771/10.

(130049943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Smart Modular Technologies (Foreign Holdings), Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 163.100.

—
Les comptes annuels au 31 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013040770/10.

(130049857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Scoubidoux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 73, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 157.530.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013040765/10.

(130049918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

R.E.W.-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.623.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013040740/10.

(130049905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Frontiers Capital Mongolia, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 175.670.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the eighteenth day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. "Frontiers Capital" a société anonyme having its registered office at L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, registered at the Trade and Register of Companies under number B170.803, and

2. "MICC LLC, Mongolian Investment Bank", having its registered office at Central Tower, Suite 912 2 Sukhbaatar Square Sukhbaatar District-8 Ulaanbaatar 210620a Mongolia

Here represented by Fabian CORVINA, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal in Luxembourg on 13 février 2013,

such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties have requested the notary to state the following Articles of Incorporation of a société anonyme which they declare to be incorporated between themselves.

Title I. - Denomination, Registered office, Duration, Object

Art. 1. There is hereby established a public limited company under the name of "Frontiers Capital Mongolia" (hereinafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, as well as by the present articles of incorporation (hereinafter the "Articles").

Art. 2. The registered office of the Company is established on the territory of the commune of Luxembourg-City.

It may be transferred to any other address in the same municipality by a decision of the board of directors or to another municipality by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the applicable provisions of the law.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economical, social or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprise and may lend its assistance to such company through loans, guarantees or otherwise. It may lend or borrow without interest, issue bonds and other acknowledgments of debts.

It can achieve its purpose directly or indirectly for itself or for third parties, alone or in combination by performing any operation which promotes its purpose or that of companies in which it holds directly or indirectly interests.

Generally, the company may take any controlling or monitoring and perform any operations that may have seemed useful in carrying out its purpose and aim.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5.1. Share capital. The subscribed capital of the company is fixed at thirty one thousand euros (31,000.-EUR), divided into three thousand and one hundred (3,100) shares with a nominal value of ten euros (10.-EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which law prescribes the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 5.2. Pre-emption right. In case one or several shareholders decide to sell the shares he owns to a non shareholder party (third party), the other shareholders have a preferential right to subscribe for the shares to be sold. Seller have to inform and notify the board of directors and the other shareholders by registered mail with special delivery receipt, containing an option to subscribe the number of shares pro-rata to their existing shareholding after deduction of the shares that are proposed for the sale. The shareholders have thirty (30) clear days to accept the option by a registered letter with special delivery receipt with a copy to be provided to the board of directors. If one of the non selling shareholders does not wish to accept the option to subscribe, the other shareholders have the right to increase their options on a pro rata basis.

The shareholders are supposed to have concluded between them a shareholder agreement which will determine the pre-emption price and all other items in connection with the acquisition of the seller's shares. If such shareholder agreement does not exist, the pre-emption price will be determined as follow. Option price is equal to the net accounting value of the equity of the Company, after deduction of the legal reserves, deduction of the reserves declared as non available and of subordinated financings if they are pointed out in the equity.

The transfer of shares becomes effective and the cession is perfect, ready for being written in the book of the shareholder register, as soon as the shareholder purchasing the shares will provide the proof of his payment, even if the shareholder seller did not participate by his signature.

In relation to the shares which were not acquired by pre-emption, the shareholder which intends to sale his shares is entitled to withdraw his offer. He can then propose the sale of his shares to a third purchaser.

If the offer is not withdrawn, on the same conditions and on the same price as the one who is determined in the above paragraphs, the general meeting of shareholders can either decides a reduction of the issued share capital or the buy back these shares.

If there is a joint ownership between heirs these are required to indicate a common deputy to represent them for the duration of this one. Looking forward to this nomination the board of directors is entitled to suspend right to vote as well as the dividend distribution in relation to these joint owned shares.

The general meeting of the shareholders is held without being subjected to a quorum of presences. The agreement is granted by the simple majority of the shares present or represented for heirs or for the spouse and by the qualified majority of the two thirds when it is about third purchasers.

If the Company does not share its decision in the month following the receipt by the board of directors of the letter carrying conscription to obtain the agreement, the consent of the Company to the transfer or sale is regarded as granted without other conditions.

Art. 6. Capital increase. The authorised and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Title III. - General meeting of shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 8. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held at the Company's registered office or at such other place as may be specified in the convening notice of meeting, on the first Monday of June of each year at 9:00. If such day is not a bank business day, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 9. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 10. The shareholders' meeting shall be held upon notice by the board of directors or by the auditor.

They shall convene such a meeting within twenty days if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten per cent (10%) of the shares of the Company request so, provided they make a written demand and detail the agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten per cent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written request to the Company not later than five (5) days prior to the meeting concerned.

The convening notices shall mention the agenda of the meeting.

All the shares being issued in registered form, the convening notices have to be addressed individually to each shareholder by means of registered mail.

Art. 11. Each share entitles its holder to one vote.

Except as otherwise required by Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

Art. 12. Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital either is present or represented.

If this condition is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes validly cast.

Art. 13. Both the nationality of the Company and the commitments of its shareholders may only be amended with the unanimous consent of all the shareholders and bondholders.

Art. 14. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy, in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the then relevant applicable laws in the Grand Duchy of Luxembourg).

If all shareholders of the Company are either present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary, who may be shareholder or not. The shareholders will appoint a scrutineer, who may be a shareholder or not.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the president, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder having requested to do so.

Title IV. - Management

Art. 15. The Company is managed by a board of directors composed of two (2) Class A Managers and two (2) Class B Manager, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them. The director(s) may either be individuals or legal entities. Where a legal entity is appointed as a director, it shall designate one permanent representative to exercise that duty in the name and for the account of the legal entity.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company.

The term and the remuneration of directors are determined by the general meeting of the shareholders.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director who assumes all the rights, duties and liabilities of the board of directors.

Art. 16. The board of directors will elect from among its members a chairman. The chairman has to be part of the class A directors.

The board of directors is convened upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened upon the request of any two (2) directors.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given to all directors, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the directors are present or represented, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

A director may be represented by another member of the board of directors, and a member of the board of directors may represent several directors of any category.

The board of directors can only validly debate and take decisions if two (2) members are present or represented. If a quorum is not reached, a second meeting of the Board shall be convened to deliberate validly at least half of board members will be present.

Any decision taken by the board of director shall require a simple majority of the directors. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at a physical meeting of the board of directors. Such resolutions may be documented either in a single document or in several separate documents having the same content.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 17. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by Law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends to the shareholders in compliance with the Law and any other relevant legal requirements.

The Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the director or the board of directors,
2. These accounts show a profit (after allocation to the legal reserve and statutory reserve but including the profits carried forward or any amount transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the board of directors,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one (1) A Manager and one (1) B Manager, or by the signature of managing director as part of daily management, within the powers granted.

Art. 19. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 20. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by any directors delegated for this purpose.

Art. 21. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or any officer of the Company has a personal and opposite interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of, such other company or entity.

Except as otherwise provided for hereafter, any director or officer of the Company who serves as a director, associate, member, officer or employee of any company or entity, with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or entity, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any director may have a personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors such personal and opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's interest therein shall be reported to the shareholder(s) or to the next general meeting of shareholders.

Title V. - Audit

Art. 22. The supervisory auditors will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election and they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the shareholders' meeting.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 23. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 24. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders taken in accordance with the quorum and majority requirements to modify these Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Title VIII. - General provisions

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory disposition

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2013.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2014.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

1. «Frontiers Capital», prenamed,	1.550
2. «MICC LLC, Mongolian Investment Bank», prenamed,	1.550
Total:	3.100

The three thousand and one hundred (3,100) shares are paid up by payments in cash to the extent of one hundred per one hundred (100%), so that the sum of thirty one thousand euros (31,000.-EUR) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be born by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand one hundred eighty euros (EUR 1,180.-).

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves duly convened, have immediately held an extraordinary general meeting and took the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2018:

Class A Manager;

- Mr. Gilles de DUMAST, prenamed, born at Nancy on May 6, 1958, residing (professionally) in 12, Avenue d'Eylau F-75116 Paris 16 France
- Mr. Alexandre GELBARD, prenamed, born at Asnieres-Sur-Seine on February 25, 1979, residing (professionally) in 110, rue de Grenelle F-75007 Paris France

Class B Manager;

- M. Ralph BOURGNON, expert-comptable, born at Bale on June 23th, 1975, residing (professionally) in 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg
- M. Achit Erdene DARAMBAZAR, director, born at Ulaanbaatar on 10th August 1976, residing professionally in # 7, Baruun Selbe 5/5, Chingeltei District, Ulaanbaatar, Mongolia

- 2.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2018:

- Compliance & Control having its registered office at L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, registered of the Trade and Register of Companies under the section B number 172.482.

- 3.- The registered office of the company is established at L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit février.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. «Frontiers Capital» une société anonyme ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.803, et

2. «MICC LLC, Mongolian Investment Bank», ayant son siège social à Central Tower, Suite 912 2 Sukhbaatar Square Sukhbaatar District-8 Ulaanbaatar 210620a Mongolia

Ici représenté par Fabian CORVINA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg le 13 février 2013,

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme ci-avant, ont demandé au notaire de constater par acte notarié les statuts constituant la société anonyme que les parties déclarent constituer entre elles:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Durée, Objet social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Frontiers Capital Mongolia» (ci-après la Société), soumise aux lois régissant ces entités et en particulier aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (ci-après, la Loi) ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg. Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la même commune par simple décision du conseil d'administration ou sur le territoire d'une autre commune par une résolution prise lors d'une assemblée extraordinaire des associés, selon les modalités requises par les textes légaux applicables.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication entre ce siège social et l'étranger, ont eu lieu ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Des bureaux et des succursales peuvent être établis tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple résolution du conseil d'administration.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces participations.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement des participations.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5.1. Le capital souscrit de la société est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,-EUR), divisée en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 5.2. Droit de préemption.

1) Les actionnaires jouissent entre eux d'un droit de préemption réciproque sur toutes actions qu'un des leurs désire vendre à un non actionnaire. Le vendeur notifie son intention au conseil d'administration et aux autres sociétaires par lettre recommandée à la poste avec AR. contenant une option d'acquiescer le nombre d'actions qui est proportionnel au

nombre d'actions que l'actionnaire possède dans le capital de la Société après déduction des actions qui sont mises en vente. Les actionnaires existants bénéficient d'un délai de trente jours francs pour lever l'option, au moyen d'une lettre recommandée AR avec copie au conseil d'administration. Si un actionnaire existant ne lève pas son option les autres actionnaires sont en droit d'augmenter leur option dans le respect de la même proportionnalité.

Les actionnaires sont présumés avoir conclu entre eux un pacte d'associés qui détermine le prix des préemptions et toutes autres modalités relatives à l'acquisition des actions du vendeur. A défaut d'un tel pacte la préemption s'exerce au prix de la valeur nette comptable des moyens propres de la Société, déduction faite de la réserve légale, des réserves déclarées indisponibles et des financements subordonnés s'ils sont indiqués dans la rubrique des moyens propres. La transmission des actions devient effective et la cession est parfaite, prête pour être inscrite dans le livre des actionnaires dès que l'actionnaire acquéreur aura fourni la preuve de son paiement, même si l'actionnaire vendeur ne participait pas par sa signature.

Relativement aux actions qui n'ont pas été acquises par l'exercice d'une préemption le vendeur est en droit de retirer son offre. Il peut la continuer à un tiers acquéreur.

A défaut d'un tel retrait, aux mêmes conditions et au même prix que celui qui est déterminé dans l'alinéa qui précède l'assemblée générale de la Société peut soit procéder par une réduction du capital social soit racheter les actions restantes comme actions propres.

2) Les actions sont librement transmissibles et cessibles entre actionnaires. Ces actionnaires vendeurs sont tenus d'informer le conseil d'administration de la Société par lettre recommandée de leur intention en indiquant l'identité de ou des actionnaire(s) acquéreur(s).

Les actions passent de plein droit aux héritiers légitimes en ligne directe descendante. En matière successorale la dévolution des actions s'effectue d'après les règles du droit national qui régit la succession, pour autant qu'il n'y existe de violation de l'ordre public luxembourgeois.

S'il existe une indivision entre héritiers ceux-ci sont tenus de désigner un mandataire commun pour les représenter pendant la durée de celle-ci. Dans l'attente de cette nomination le conseil d'administration est en droit de suspendre le droit de vote ainsi que les distributions afférentes aux actions restées en indivision.

3) Tout héritier autre que les héritiers en ligne directe descendante, tout légataire, conjoint ainsi que tout tiers qui désire acquérir des actions de la Société sont tenus de notifier au conseil d'administration une requête aux fins d'obtenir l'agrément des actionnaires. Le conseil d'administration convoque l'assemblée générale des actionnaires, sans désenquêter.

L'assemblée générale des actionnaires siège sans être soumise à un quorum de présences. L'agrément est accordé à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée s'agissant d'héritiers, de légataires ou du conjoint et à la majorité qualifiée des deux tiers quand il s'agit de tiers acquéreurs.

Si la Société n'a pas fait connaître sa décision dans le mois à dater de la réception par le conseil d'administration de la lettre portant réquisition pour obtenir l'agrément, le consentement par la Société à la transmission et à la cession des actions est réputée acquis, sans autres conditions.

Art. 6. Augmentation du capital. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit sur décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des statuts.

Titre III. - Assemblée des actionnaires

Art. 7. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit soit au siège social de la Société soit à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 9 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 9. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler. L'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

Art. 10. Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire aux comptes. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai de vingt (20) jours, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être convoquée par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Toutes les actions étant nominatives, les notifications doivent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

Art. 11. Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimées.

Art. 12. Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social (actions présentes ou représentées).

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix valablement exprimées.

Art. 13. Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

Art. 14. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire (actionnaire ou non) et les actionnaires nomment un scrutateur (actionnaire ou non). Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée générale.

Les procès-verbaux des assemblées générales annuelles des actionnaires de la Société seront signés par les membres du bureau de l'assemblée générale ou par tout actionnaire qui a été requis de le faire.

Titre IV. - Administration

Art. 15. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de deux (2) administrateurs de Classe A et de deux (2) administrateurs de Classe B, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer. Les administrateurs peuvent soit être des personnes physiques soit des personnes morales. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci devra désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires qui pourvoira définitivement à l'occupation de ce poste.

La rémunération et la durée des mandats des administrateurs sont fixées par l'assemblée générale de la Société.

Si toutes les actions de la Société venaient à être détenues par un actionnaire unique, la Société pourrait être administrée par un administrateur unique qui assumerait alors tous les droits, devoirs et obligations du conseil d'administration.

Art. 16. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Le président doit impérativement faire partie des administrateurs de classe A.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Un administrateur peut être représenté par un autre administrateur et un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs de classes différentes.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si deux administrateurs sont présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, une seconde réunion du conseil d'administration sera convoquée qui délibèrera valablement si la moitié au moins des membres du conseil sera présente.

Toute décision doit être prise à majorité simple, des votes exprimés. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Les résolutions circulaires prises par le conseil d'administration ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion physique du conseil d'administration. Les résolutions circulaires doivent être signées par tous les administrateurs et être signées soit sur un document unique soit sur plusieurs documents identiques.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre et s'entendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 17. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes (dividende intérimaire) en respectant les dispositions légales et toutes prescriptions légales.

Des acomptes sur dividendes (dividende intérimaire) peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

1. Des comptes intermédiaires doivent être établis par le conseil d'administration,
2. Ces comptes intermédiaires font apparaître un bénéfice (après allocation des montants devant être transférés à la réserve légale et de la réserve statutaire et rajout des bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire)
3. La décision de la distribution d'acomptes sur dividendes est prise par le conseil d'administration.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés

Art. 18. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un (1) Administrateur A et d'un (1) Administrateur B, ou par la signature de l'administrateur délégué dans le cadre de la gestion journalière, dans les limites des pouvoirs qui lui sont attribués.

Art. 19. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 20. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou d'un administrateur-délégué à cette fin.

Art. 21. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou entités ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs directeurs ou représentants de la Société y auront un intérêt personnel et opposé ou en sont le (les) directeur(s), actionnaire(s), représentant(s) ou employé(s).

Sauf dispositions contraires ci-dessous, un directeur ou représentant de la Société qui remplirait en même temps des fonctions de directeur, d'associé, de représentant ou d'employé d'une autre société ou entité avec laquelle la Société contracte ou entre autrement en relations d'affaires, n'est pas, en raison de ces relations avec ladite autre société ou entité, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant aux opérations relatives à un contrat ou à une opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un directeur ou représentant aurait un intérêt personnel et opposé dans une opération de la Société, ledit directeur en avisera le Conseil d'administration et ne pourra pas prendre part aux délibérations ou émettre un vote s'agissant de cette opération et cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Directeur seront portés à la connaissance de(s) actionnaire(s) lors de la prochaine assemblée générale.

Titre V. - Surveillance

Art. 22. Le ou les auditeurs seront nommés par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Au terme de leur mandat, ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés, ou, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 24. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cents (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cents (10%) du capital social.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise en vertu des conditions de quorum et de majorité afin de modifier les statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les titulaires de parts sociales au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Titre VIII. - Disposition générale

Art. 26. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. «Frontiers Capital», prénommée,	1.550
2. «MICC LLC, Mongolian Investment Banking», prénommée,	1.550
Total:	3.100

Les trois mille cent (3.100) actions ont été entièrement libérées en numéraire à raison de cent pour cent (100%), de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou toute autre charge qui seront supportés par la Société au titre de sa constitution, sont estimés à mille cent quatre-vingt euros (1.180,-EUR).

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes susmentionnées, représentant l'entière du capital souscrit et s'estimant valablement convoquées, se sont immédiatement réunies en assemblée générale extraordinaire et pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1.- Les personnes suivantes sont nommées membres du conseil d'administration, leurs mandats expirant à la date de l'assemblée générale devant se tenir en 2017:

Administrateurs de classe A:

- Monsieur Gilles de DUMAST, prénommé, né à Nancy le 6 mai 1958, résident 12, Avenue d'Eylau F-75116 Paris 16 France
- Monsieur Alexandre GELBARD, prénommé, né à Asnières-Sur-Seine le 25 février 1979, résident à 110, rue de Grenelle F-75007 Paris France

Administrateurs de classe B:

- Monsieur Ralph BOURGNON, expert-comptable, né le 23 juin 1975 à Bâle demeurant professionnellement à 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg
- Monsieur Achit Erdene DARAMBAZAR, administrateur, né à Ulaanbaatar le 10th August 1976, demeurant professionnellement au # 7, Baruun Selbe 5/5, Chingeltei District, Ulaanbaatar, Mongolia.

2.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2018:

La société anonyme Compliance & Control ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 172.482.

3.- Le siège social de la Société est fixé au L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. CORVINA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 février 2013. Relation: LAC/2013/7796. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013032333/552.

(130039553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

The Building Block Equity Fund S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.004.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of January.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company The Building Block Equity Fund S.A., SICAR, a Société d'Investissement en Capital à Risque existing under the form of a Société Anonyme (hereinafter referred to as the "Company") with registered office at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.004, incorporated by deed of Me Joseph ELVINGER on 19 June, 2008 published in the Mémorial C number 1857 on 29 July 2008.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 13 July, 2012 before Me Joseph ELVINGER and published in the Mémorial C number 2166 on 31 August, 2012.

The extraordinary general meeting is presided by Mr. Carmine REHO, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as Secretary Ms. Iya MARTKOPLICHVILI, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Marine LEONARDIS, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the meeting draws up the attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holders representing the shareholders, by the members of the board of the meeting and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman thus declared, and requested the notary to acknowledge, the following:

Following the attendance list, six hundred eighty thousand (680,000) shares, representing 93 % of the share capital of the Company, are duly or rightfully represented at the present meeting and may effectively deliberate and decide upon all the items on the agenda, even those without prior convening notices.

That the agenda of the present meeting is as following:

Agenda

1. Decision to fully amend and restate the Articles of Association of the Company.
2. Granting of authorisation to any director of the Company, with single signatory power and full power of substitution in the name and on behalf of the Company to sign, perform any necessary or ancillary document and carry out any actions to be taken on the basis of the present agenda;
3. Any other business.

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to fully amend and restate the Articles of Association of the Company, to be read as follows:

" Art. 1. Definitions.

""A" Class Shareholder" means the holders for the time being of an "A" Class Share issued by the Company;

""A" Class Shares" means the A ordinary shares with par value of USD 10 in the capital of the Company and having the rights and being subject to the restrictions set out in these Articles;

"Additional Shareholder" means any Person that becomes a new Shareholder of the Company after the date of its incorporation subject to compliance with article 8 (b);

"Affiliate" means, (a) with respect to any specified Person, a Person that directly or indirectly, through one or more intermediaries, controls, is controlled by, or is under common control with, the Person specified and (b) with respect to a body corporate, any Subsidiary or Holding Company thereof and any Subsidiary of any such Holding Company, provided that Portfolio Companies shall not be deemed to be "Affiliates" of the Investment Manager or the Company. The term "control" means ownership of fifty one percent (51%) of the voting securities or the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a Person, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

"Alternative Investment" means cash or investments that can immediately be converted to cash in any of the following: call or checking accounts held at banks that have the highest or second highest rating obtainable from either Standard & Poor's Ratings Services or Moody's Shareholders Services, Inc., or their respective successors and money market instruments, commercial paper or other short-term debt obligations having at the date of purchase by the Company the highest or second highest rating obtainable from either Standard & Poor's Ratings Services or Moody's Shareholders Services, Inc., or their respective successors;

"Board" or "Board of Directors" means the board of directors of the Company made and constituted in accordance with article 11;

"Board of Directors' Special Majority" means a seventy five percent (75%) or more vote of the Board of Directors in favour of any resolution;

"Board Majority" means members of the Board representing fifty one per cent (51%) or more of the members present or represented in the meeting;

"Business Day" means a weekday on which banks are normally open for business in Luxembourg;

"Capital Contributions" means the capital contributions made to the Company by the Shareholders or, as the context requires, by any class of Shareholders or, when such term is used in the singular, by any one Shareholder;

"Closing" means the date upon which the Class A Shares are offered for subscription by the Company as determined by the Board of Directors from time to time;

"Custodian" has the meaning given to that term in article 24;

"Deed of Adherence" means a deed pursuant to which, inter alia, any Permitted Transferee or Transferee of any Shares, or any Additional Shareholder shall become bound by and entitled to the benefit of the provisions of these Articles;

"First Closing" means the last Business Day of the Initial Offering Period;

"Incorporation Date" means the date of the incorporation of the Company;

"Initial Offering Period" means the first period during which investors will be offered to subscribe to A Class Shares as determined by the Board of Directors;

"Investment Manager" means Middle East Venture Management LTD, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with number MC-230084, having its registered office at Fouad Chehab Avenue, Ring Building, Saifi Village, Beirut, Lebanon;

"Investments" means at any time the aggregate of Alternative Investments and Portfolio Investments and "Investment" means any one of them;

"Investment Committee" means a committee formed to decide on Investments presented to it by the Investment Manager, in accordance with the Investment Policies, and to present its recommendations to the Board of Directors;

"Investment Committee Special Majority" means a seventy five percent (75%) vote of the Investment Committee in favour of any resolution;

"Investment Period" means the period commencing at Incorporation Date and expiring six (6) years and three (3) months thereafter;

"Investment Policies" means the investment policy, business practices policy, environmental policy and anti-money laundering policies guidelines and restrictions relating to the Company or, as the case may be, any additional investment policies notified by the Company to the Investment Manager;

"Key Persons" means Walid Hanna and Walid Mansour and such other persons who shall from time to time be appointed as replacements thereof or otherwise howsoever;

"Law" means the Luxembourg law of 15 June 2004 in respect of société d'investissement en capital à risque (SICARs);

"Management Agreement" means the agreement between the Company and the Investment Manager, to be entered into between the same parties, as the same may be amended or supplemented from time to time;

"Net Asset Value" means a valuation of the Company's total assets and Investments as at the relevant Valuation Date, on a fair market basis, determined in accordance with European Private Equity and Venture Capital Association ("EVCA") guidelines and duly evidenced, in USD by the Auditors, under the supervision of the Board of Directors, in accordance with article 23 of the Articles, as at 30th of June and 31st of December, (each such date being a "Valuation Date");

"Permitted Transferee" means, in relation to an "A" Class Shareholder an Affiliate of any of such Shareholder that does not fall on an exclusion list;

"Person" means any person, firm, company, corporation, government, state or agency of a state or any association or partnership (whether or not having separate legal personality) of two or more of the foregoing and shall include a reference to that person's legal representative or successors;

"Portfolio Company" means any company, enterprise, business or individual that the Company invests in;

"Portfolio Investments" shall mean equity investments (other than Alternative Investments) made by the Company in Portfolio Companies;

"Preferred Return" has the meaning given to that term in article 6(c) sub-paragraph (b);

"Shares" means the "A" Class Shares;

"Shareholders" means the "A" Class Shareholders and the holder of any Share in any issued Class;

"Shareholders' Special Majority" means two thirds of the favorable vote of the "A" Class Shareholders for any resolution;

"Subscription Agreement" means an agreement entered into between a Shareholder and the Company, for the subscription of Shares subject to the terms and conditions of which the Shareholder agrees to subscribe for, and pay for, Shares in the Company;

"Subsidiary" means in relation to any company, another company:

(i) where the first mentioned company holds a majority of the voting rights in the second mentioned company; or
(ii) where the first mentioned company is a shareholder of the second mentioned company and has the right to appoint or remove a majority of the board of the second company; or

(iii) where the first mentioned company is a shareholder of the second mentioned company and controls alone or jointly with any other member or shareholder a majority of the voting rights in the second mentioned company, and a company is a "holding company" of any company which is itself a Subsidiary of the first mentioned company;

"Term" means the period commencing from the Incorporation Date of the Company and expiring nine (9) years and three (3) months thereafter, the term comprising the Investment and the divestment periods and may be extended in accordance with the provisions of article 3 below;

"Total Capital Contributions" means, at any time, the aggregate amount of all fully paid up Capital Contributions;

"Transferee" means in respect of the transfer of existing "A" Class Shares any transfer made by an "A" Class Shareholder to a third party that is not a Permitted Transferee;

"USD" means United States Dollars, the lawful currency of the United States of America.

Art. 2. Form - Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Company in the form of a société anonyme qualifying as a société d'investissement en capital à risque, under the name of "The Building Block Equity Fund S.A., SICAR" (the "Company").

Art. 3. Duration. The Company is established for a duration of nine (9) years and three (3) months commencing from the Incorporation Date. The term of the Company may be extended for two successive periods of one-year upon a Board of Directors' Special Majority and Shareholders' Special Majority decision. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of the articles of Association of the Company (the "Articles") as prescribed in Article 27 hereof.

Art. 4. Object. The exclusive object of the Company is to invest in Lebanon and its region-its assets in securities and other assets representing risk capital within the meaning of article 1 of the Law in order to provide its investors with the benefit of the result of the management of its assets in consideration of the risk which they incur.

In addition, the Company may make Alternative Investments and may further take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within Luxembourg-City by decision of the Board of Directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 6. Capital - Shares.

(a) The subscribed share capital of the Company is set at seven million three hundred thousand US dollars (USD 7,300,000) divided into seven hundred thirty thousand (730,000) Class A Shares with a par value of ten US dollars (USD 10.-) per share.

Fractional shares may be issued up to three decimal places.

(b) The authorized capital of the Company is set at twenty-two million US dollars (USD 22,000,000.-) divided into two million two hundred thousand (2,200,000) "A" Class Shares with a par value of ten US dollars (USD 10.-) per Share.

The Board of Directors may delegate under its responsibility and supervision to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and of delivering and receiving payment for shares to be issued.

(c) Within the limits of the authorized share capital and until the third anniversary of the publication of the Articles in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") the Board of Directors is authorized to issue "A" Class Shares for a total subscription price of twenty-two million US dollars (USD 22,000,000). Such authorization may be renewed by the general meeting of Shareholders.

The Company may issue other classes of shares (together the "Classes" and each singly a "Class"), the proceeds of the issue of each Class being invested pursuant to Article 4 hereof.

The Class "A" Shares will be issued exclusively to the "A" Class Shareholders, subject to each party having duly signed its Subscription Agreement in form and substance satisfactory to the Company.

The Company may not, without a unanimous resolution of the "A" Class Shareholders, make any investment (apart from Alternative Investments) in any company which is not a Portfolio Company, with the exception of any entities which are specifically constituted as special purpose vehicles for the purpose of mitigating tax or for other legitimate strategic reasons (hereinafter a "SPV") where the ultimate purpose of the investment is to co-invest in a Portfolio Company, and such SPV is approved by an Investment Committee Special Majority. Other investments are made by the Company upon discretionary decision of the Board of Directors.

The capital proceeds and income received by the Company (including any proceeds or income received and distributed in a previous accounting period), shall be applied as soon as reasonably practicable after their receipt but no less frequently than once each calendar quarter in the following order of priority:

(a) First - Reimbursement of the Capital Contributions paid-up by the "A" Class Shareholders: hundred percent (100%) to the "A" Class Shareholders in proportion to their Capital Contributions until each holder of "A" Class Shares shall have received an amount equal to its respective Capital Contributions;

(b) Second - Preferential Return: hundred percent (100%) to the "A" Class Shareholders in proportion to their Capital Contributions until each holder of "A" Class Shares shall have been paid, a cumulative return equal to eight per cent (8%) per annum, compounded annually, on their Capital Contributions from the date the Capital Contributions were drawn down (the "Preferred Return"); and

(c) Third: Out of the remaining balance, hundred percent (100%) of the remainder will be distributed to the Investment Manager as performance fee until the Investment Manager shall have received a cumulative amount of twenty five percent (25%) of the Preferred Return;

(d) Fourth: Out of the remaining balance, eighty percent (80%) of the remainder will be distributed to the "A" Class Shareholder in proportion to their Capital Contributions and twenty percent (20%) of the remainder will be distributed to the Investment Manager.

Payments made pursuant to paragraph (c) above shall not reduce the payments made under paragraphs (a) and (b) above.

The Board of Directors may further decide to issue Shares with a share premium or any other acceptance fee to be accounted for in the share premium account of the Company.

In any event, distributions cannot be made if, as a result, the Net Asset Value of the Company would fall below EUR 1 million.

(d) Investors will commit to make investments in Shares and fund the transactions. Subscriptions by eligible investors, as defined under section (f) of this article, will be accepted by the Board of Directors until the Closing Date.

Confirmation of accepted subscriptions will be sent to investors. The Board of Directors may subsequently decide to offer to existing "A" Class Shareholders, as well as to other eligible persons (as the case may be), the opportunity to subscribe for additional Shares at any subsequent closing, as the Board of Directors may find appropriate. The subscription price for each share is payable on a date determined by the board of directors. The Board of Directors acting on behalf of the Company has full discretion to organize the procedures relating to closings, payments of subscribed shares and related share premium or acceptance fees and exercise of the subscription rights attached to the shares and will more fully disclose those in the sales documents of the Company and the agreement which may be entered into by a shareholder determining among other things its subscription commitment.

In addition, the Company may, subject to the following terms and conditions, admit an Additional Shareholder to a subsequent Closing (subject to the Total Capital Contributions not exceeding in aggregate USD 22,000,000).

(e) Each time the Board of Directors shall elect to render effective in all or in part the increase of capital as authorized by the foregoing provisions, this article 5 of these Articles shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board of Directors shall take or authorize any necessary step for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with Luxembourg law.

(f) Shares may only be subscribed by well-informed investors within the meaning of article 2 of the Law, i.e. (i) by any institutional investor, professional investor or (ii) any other investor who meets the following conditions: 1) he has

confirmed in writing that he adheres to the status of well-informed investor, and 2) he invests a minimum of 125,000 Euro in the Company, or 3) he has obtained an assessment made by a credit institution, another professional of the financial sector subject to rules of conduct within the meaning of Article 11 of Directive 93/22/EEC, or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in risk capital.

Shares will be in registered form only.

The Company shall consider the person in whose name the Shares are validly registered in the register of registered shares as the full owner of such Shares.

Certificates stating such inscription may be delivered to the Shareholders.

The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by the Law and Luxembourg laws, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company and provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Company.

Art. 7. Increase of capital. The subscribed capital and the authorized capital of the Company as described under article 6 may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 27 of the Articles.

Art. 8. Transfer and Assignment of Shares.

(a) No Shares, whether free of charge or in return for a consideration, shall be transferred, pledged or assigned without the prior notification to the, Board of Directors. Such transfer, pledge or assignment shall be subject to satisfactory compliance procedures as set out in paragraph (b) below.

Where the Board of Directors has agreed to a transfer in relation to Shares, then the purchaser thereof shall comply with the provisions set forth under article 6 here above and accept to take over any outstanding commitments and other liabilities of the transferor towards the Company.

The Board of Directors shall have twenty (20) Business Days from the date upon which notification of any intended transfer, pledge or assignment is dispatched to it to take its decision, which shall not require any justification.

All transfers of Shares are subject to (a) the signature of a Deed of Adherence and (b) satisfactory completion of compliance requirements. Transfers of Shares can only be made to:

(i) a Permitted Transferee; or

(ii) a Transferee, subject to the right of first offer being respected;

(b) The Board of Directors shall ensure that no prospective shareholder may be admitted as a Permitted Transferee or Transferee or as an Additional Shareholder if it is on an exclusion list in connection with (without limitation) money laundering, terrorism or the financing of terrorism or other such criminal pursuits. To this end the Board of Directors shall verify whether such party falls on any such exclusion list and reach a unanimous agreement:

(i) if the Board of Directors establishes that a party falls on an exclusion list: (i) in the case of a transfer of "A " Class Shares, that party shall not be deemed a Permitted Transferee or Transferee; and (ii) in the case of an issuance of new shares, the Company shall not issue the shares to the party in question; and

(ii) if the Board of Directors establishes that a potential shareholder does not (to the best of its knowledge) fall on any such exclusion list, the inclusion of such party as an Additional Shareholder shall be subject to the consent of "A " Class Shareholders holding at least (eighty percent) 80% of votes of the Total Capital Contributions.

Art. 9. General Meetings of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by Luxembourg law shall govern the notice for and conduct of the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders (or a Class of Shareholders) by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

Fractional Shares shall carry rights in proportion to the fraction of a Share they represent but shall carry no voting rights except to the extent their number is so that they represent a whole share, in which case they confer a voting right.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of Shareholders (or a Class of Shareholders) duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders (or a Class of Shareholders) for them to take part in any meeting of Shareholders (or a Class of Shareholders).

If all of a relevant Class of Shareholders are present or represented at a meeting of that Class of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Annual general meeting of Shareholders. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of the month of May, each year at 3 p.m.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 11. Board of Directors. The Company shall constitute a Board of Directors comprising not more than five (5) members. The Board of Directors shall have all the responsibilities, liabilities and duties provided by Luxembourg law including (but not limited to) the following:

- (i) reviewing and approving the general performance of the Company;
- (ii) reviewing and approving the Company's annual business plan, annual budget and expenses;
- (iii) reviewing any significant changes in the operations or, subject to
- (iv) below, staffing of the Investment Manager;
- (iv) approving the appointment of a suitably qualified replacement for Key Persons following their resignation, dismissal or any other termination of their employment;
- (v) approving the operating policy guidelines and seeking to ensure that the Investment Policy of the Company is duly implemented;
- (vi) examining from time to time the portfolio of the Company and its valuation;
- (vii) examining Investments initially agreed by the Investment Committee, but considered as falling within the scope of prohibited activities;
- (viii) reviewing the duration and extension of the Term;
- (ix) resolving, conflict of interest issues between the Company, the Investment Manager or its Affiliates and the Shareholders;
- (x) reviewing environmental, and social, and anti money laundering and related issues;
- (xi) reviewing any other matters presented by the Investment Manager to the Board of Directors.

The office of a director shall be vacated pursuant to any of the following events:

- (i) if he resigns from his office by notice in writing signed by him to the Board of Directors;
- (ii) if he becomes bankrupt;
- (iii) if he becomes unsound in mind;
- (iv) if he ceases to be a director by virtue of, or becomes prohibited from being a director by reason of, an order made under the provisions of any law or enactment;
- (v) if having been proposed for appointment by the Investment Manager, he is proposed to be removed and replaced by the Investment Manager; and
- (vi) if having been proposed for appointment in consultation and, subject to the consent of "A" Class Shareholders, he is removed and replaced in consultation and subject to, the consent of the "A" Class Shareholders by way of a Shareholders' Special Majority resolution;

Any removal or replacement of directors may be either with or without cause and shall be without damages in favour of the removed or replaced director.

The Board of Directors shall operate pursuant to the following provisions: (i) the Board of Directors shall meet as often as is necessary to fulfill its functions, (ii) the attendance of three (3) members present or represented shall constitute a quorum, and decisions, shall be taken at Board Majority (unless a Board of Directors' Special Majority is required by a relevant provision) (iii) members of the Board may participate in a meeting of the Board by means of a telephone conference or similar communication equipment by means of which all individuals participating in the meeting can hear each other, and (iv) any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

Without prejudice to the generality of article 16 of these Articles (Conflicts of Interest) when deciding on any matter that presents a conflict for a Board member that Board member who is so conflicted is not entitled to vote.

Art. 12. Procedures of meeting of the Board of Directors. The Board of Directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the Shareholders.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or two (2) directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of Shareholders and the Board of Directors, but in his absence the Shareholders or the members of the Board of Directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours (24h) in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by fax or telegram or telex another director as his proxy. Votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a quorum of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors, which is three (3) directors present or represented. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of "A" Class Shareholders.

A director may attend at and be considered as being present at a meeting of the Board of Directors by means of a telephone conference or other telecommunications equipment by operation of which all persons participating in the meeting can hear each other and speak to each other.

The directors, acting unanimously by a circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing or by telex, cable, telegram or facsimile transmission confirmed in writing which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two (2) directors.

Art. 14. Powers of the Board. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate under its own responsibility and supervision its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of Shareholders, to any member or members of the Board who may constitute committees deliberating under such terms as the Board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 15. Investment Committee. The Company shall constitute an Investment Committee. The Investment Committee shall be composed of not more than five (5) members appointed by the Board of Directors upon recommendation of the Investment Manager.

The Investment Committee shall operate pursuant to the following provisions: (i) the Investment Committee shall meet as often as is necessary to fulfill its functions (set out below) but in any event no fewer than three (3) times per annum, (ii) the attendance of at least three (3) members present shall constitute a quorum, and all decisions, apart from divestment decisions which may be taken by (four) 4 out of (five) 5 members, shall be taken, subject to the last paragraph of this article 15 and the rules on Conflict of Interest set out more generally at article 16 below, by unanimous decision of all members of the Investment Committee present or represented (iii) members of the Investment Committee may participate in a meeting of the Investment Committee by means of a telephone conference or similar communication equipment by means of which all individuals participating in the meeting can hear each other, and (iv) any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues. Any member of the Investment Committee, excluding any member with observer status who may participate or not at his discretion, who does not participate in three (3) successive meetings can be dismissed by a simple decision of the Board of Directors; such Board will then have to appoint a new member with comparable skills and experience following consultation with the Investment Manager. The Investment Manager will be invited to such Investment Committees when Investment/divestment decisions are to be taken.

The Investment Committee shall be responsible, having taken into account, where applicable, the recommendation made by the Investment Manager (pursuant to the Investment Manager's management duties, as set out more particularly in clause 3.1 of the Management Agreement), for carrying out the following functions:

- (a) reviewing and deciding on: (i) potential Investments or disinvestments, (ii) the appropriate level of financial reserves, (subject to these being in accordance with the agreed parameters) and (iii) asset allocation decisions; and
- (b) approving costs and expenses relating to Investments; and
- (c) reviewing and approving anticipated services to be performed by the Investment Manager or its Affiliate in connection with portfolio holdings and/or prospective investments.

The Company shall cause all resolutions and observations to be made in writing and minutes of proceedings at all Investment Committee meetings of the Company to be entered in books kept for that purpose.

Without prejudice to the generality of article 16 (Conflicts of Interest) when deciding on a Portfolio Investment into a company that is an Affiliate or in any other way connected to a member of the Investment Committee, the Investment Committee member who is so conflicted is not entitled to vote.

Art. 16. Conflict of Interests. It is acknowledged that there may be situations in which the interests of the Company, in a Portfolio Investment or otherwise, may conflict with the interests of the Investment Manager, or the interests of one or other Shareholder.

Any matter involving a conflict of interest, including but not limited to any matter listed below, shall be submitted, by any Shareholder, Investment Manager, or member of the Board of Directors, to the Board of Directors for its review and the decisions of the Board shall be binding on the Company and the Investment Manager. Without limiting the foregoing, the following shall always be considered conflicts of interest and shall be submitted to the Board of Directors for their review automatically:

- (i) the Investment Manager or any member of the Investment Manager or the Board of Directors has a material direct or indirect interest in any contract or Portfolio Investment proposed to be entered into by the Company; or
- (ii) a Portfolio Investment under consideration includes or involves, as the case may be:
 - (a) a purchase from, co-investment with, or any realization involving the sale or disposition to an Affiliate of the Investment Manager or any member of the Board of Directors, or any Person with which such member is affiliated;
 - (b) a purchase from, co-investment with, or any realization involving the sale or disposition to one or more Shareholders; or a purchase from, co-investment with, or any realization involving the sale or disposition where the Investment Manager or one of its Affiliates, employees or agents, or a Shareholder or one of its Affiliates, employees or agents has received a fee (other than fee income from a Portfolio Company permitted under clause 5.1 of the Management Agreement) from or has loaned money to, or holds securities in, one of the parties to the transaction or one of their Affiliates; or
 - (c) a transaction that involves borrowing from a Shareholder.

In the event of such a conflict or potential conflict of interest, the Person (including but not limited to a member of the Board of Directors) having the conflict shall declare his interest in writing and provide full particulars thereof to the Board of Directors at or before the meeting of the Board of Directors at which the question of confirming or entering into the contract in respect of a Portfolio Investment is first considered.

Conflicts or potential conflicts may be disclosed by the Investment Manager, any Shareholder, or any member of the Board of Directors to the Board of Directors. The Board of Directors shall maintain a register on behalf of the Company of all such declarations of interest and will make this register available for inspection, on request, to any member of the Board of Directors and to any Shareholder.

Where any Person subject to these conflict provisions is a shareholder, employee or otherwise affiliated with another Person with which the Company has regular dealings, such Person may give a general written notice to the Investment Manager or any member of the Board of Directors, as the case may be, to the effect that he is a shareholder, employee or otherwise affiliated with such other Person and should be regarded as having an interest in any contracts entered into with such other Person. Such notice shall be deemed to be sufficient as a declaration of that Person's interest under paragraph 3 of this article 16.

A Person having a conflict of interests shall be precluded from voting on any issue in respect of which the conflict of interests exists.

In circumstances where the Board of Directors determines in good faith that a conflict exists in respect of a potential investment or disposition of a Portfolio Investment, and that such conflict is sufficiently serious as to prejudice any investment or divestment decision, the Board of Directors shall determine whether to allow the Company to proceed with making the proposed investment or disposition of a Portfolio Investment. In circumstances where the Board of Directors, determines that a conflict of interest exists other than in respect of an investment or disposition the Board of Directors shall determine any action to be taken in respect of such conflict.

In applying the provisions of article 16, the parties undertake to be guided by and adhere to the principles of transparency and the utmost good faith.

A breach of article 16 by employees, officers, or principals of the Investment Manager shall be deemed to be a breach by the Investment Manager.

If the Investment Manager or any employee thereof or a member of the Board consults with the Board with respect to a matter giving rise to a conflict of interest, and if the Board, waives such conflict of interest or the Investment Manager

and/or any employee thereof and/or any member of the Board acts in a manner, or pursuant to standards or procedures, approved by the Board with respect to such conflict of interest, then none of the Investment Manager, the Board of Directors or any member thereof shall have any liability to the Company or any Shareholder for such actions in respect of such matter taken in good faith by them, including actions in the pursuit of their own interests.

No Key Person or any other officer of the Company or of the Investment Manager shall compete, directly or indirectly, with the Company, any Portfolio Company or any company which is the subject of a proposed Portfolio Investment, or act in any other manner that is detrimental to the Company or any Portfolio Company or any company which is the subject of a proposed Portfolio Investment. The Company and the Investment Manager shall ensure that no Key Person or any other officer of the Company or the Investment Manager is seconded to, or employed by a Portfolio Company or engages in work relations with such Portfolio Company other than the work relations which are necessary for the normal performance of the Company's or the Investment Manager's activities.

Art. 17. Investment Policies and Restrictions. The Board of Directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to decide on investment in accordance with the Investment Policies determined from time to time and strategies to be applied in respect of the Company and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the restrictions as shall be set forth by the Board of Directors in compliance with applicable laws and regulations.

Art. 18. Indemnity. In accordance with Luxembourg law, none of the members of the Board of Directors and Investment Committee (each, an "Indemnified Person") will be liable to the Company or to the Shareholders for any act or omission by it or them and the Company will indemnify each Indemnified Person for any loss or damage incurred by such Indemnified Person in connection with the Company's activities, howsoever arising in respect of functions performed as a member of such Board of Directors, Investment Committee except for any liability, loss or damage primarily attributable to such Indemnified Person's gross negligence ("faute lourde") or willful misconduct.

Art. 19. Binding signatures. The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors.

Art. 20. Independent Auditor. The operations of the Company and its financial situation including particularly its books shall be supervised by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), being a firm of international accountants of repute who are satisfactory to the general assembly of Shareholders and who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honourableness and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the Law. The independent auditor shall be elected by the general meeting of Shareholders.

The first independent auditor shall be elected by the general meeting of Shareholders immediately following the incorporation of the Company and shall remain in office until the next annual general meeting of Shareholders.

The independent auditor in office may only be removed by the Shareholders on serious grounds.

Art. 21. Redemption of Shares. Shares of the Company are redeemable by the Company upon determination by the Board of Directors only. No redemption may be requested by the holders of Shares. Furthermore, Shares may be redeemed compulsorily if the Shareholder is found not to be an eligible investor within the meaning of article 2 of the Law.

The Company may at the entire discretion of the Board of Directors redeem Shares up to the amount and under the conditions specified by the Board of Directors in a notice served to Shareholders. Upon receipt of such a notice, Shareholders may ask for redemption of whole or part of their Shares. Applications for redemption received in excess of the amount to be redeemed will automatically be rejected.

Notwithstanding the foregoing, redemptions of Shares shall normally be effected pro rata to the respective number of Shares held by each Shareholder.

In this case, the Company shall also serve a notice upon the person appearing in the register of registered shares as the owner of Shares, specifying the number of Shares to be redeemed, the relevant Valuation Date as specified below and the date on which such redemption will be effective (the "Redemption Date").

Immediately after the close of business on the Redemption Date specified in the redemption notice (and whether or not such holder(s) of Shares shall have provided the bank account information required below) such holder(s) of Shares shall cease to be the owner(s) of the Shares referred to in the redemption notice and his (their) name shall be removed as the holder(s) of such Shares from the register of registered shares. Any such person will cease to have any rights as a shareholder in the Company with respect to the Shares so redeemed as from the close of business of the Redemption Date specified in the redemption notice referred to above.

In any case, the redemption notice shall be served upon holder(s) of Shares by sending the same by mail addressed to such holder(s) of Shares at his (their) last address appearing in the register of registered shares or known to the Company. The holder(s) of Shares concerned shall thereupon forthwith be obliged to indicate a bank account to which the redemption price for his (their) Shares redeemed is to be transferred to.

The redemption price to be paid for each share so redeemed (the "Redemption Price") shall be the Net Asset Value of such share calculated as at the next Valuation Date, less an amount, if any, equal to any duties and charges which will

be incurred upon the disposal of the Company's investments as at the Redemption Date in order to make such a redemption.

Payment of the Redemption Price shall be made by the Company to the bank account indicated by the holder(s) of Shares concerned or as may be agreed between the parties. In the event the holder(s) of Shares concerned does not indicate a bank account to which the Redemption Price shall be transferred, the Company may either deposit such amount on an account opened for such purpose or send a cheque for such amount to the last address of such holder(s) of Shares appearing in register of registered shares or known to the Company, each time at the sole risk and costs of the holder(s) of Shares concerned. Upon transfer or deposit of the Redemption Price or the posting of a cheque as aforesaid, no person interested in the relevant Shares redeemed pursuant to the redemption notice shall have any further interest in Shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof or of the Redemption Price.

Shares of the capital of the Company redeemed by the Company shall be cancelled.

Art. 22. Valuation Date. The Net Asset Value of Shares shall, for the purposes of the redemption and issue of Shares, be determined by the Company from time to time, but in no instance less than twice annually, as the Board of Directors by regulation may direct.

Art. 23. Determination of Net Asset Value. The Net Asset Value of Shares in the Company shall be determined in compliance with the EVCA valuation guidelines and expressed in USD as a per share figure and shall be determined in respect of any Valuation Date. For that purpose, the Board of Directors shall value separately each pool of assets and liabilities to be created for each Class created within the Company. In the accounts of the Company, there shall be established the following specific asset pools:

(a) the proceeds to be received from the issue of Shares of different Classes, where applicable, in connection with a transaction shall be applied in the books of the Company to the pool established for such Class and, as the case may be, the assets and liabilities and income and expenditure attributable to such pool shall be applied to the corresponding pool subject to the following provisions;

(b) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular pool or to any action taken in connection with an asset of a particular pool, such liability shall for internal accounting purposes be allocated to the relevant pool provided however that all liabilities, whatever pool they are attributable to for internal accounting purposes, will as a legal matter be binding upon and liabilities of the Company as a whole;

(c) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular pool, such asset or liability shall be allocated to all the pools pro rata to the Net Asset Values of the relevant pools.

Equity investments in Portfolio Companies or investment entities shall be valued in compliance with the EVCA valuation guidelines.

Any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organized market will be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative, in which case the value of such asset will be determined on the basis of its foreseeable realisation value estimated by the Board of Directors with good faith.

The Board of Directors, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

The value of assets denominated in a currency other than the USD shall be determined by taking into account the rate of exchange prevailing at the time of the determination of the Net Asset Value.

The Net Asset Value will be made available to Shareholders at the registered office of the Company together with the annual report (as of the Valuation Date of 31st December) and with the half-year financial accounts (as of the Valuation Date of 30th June).

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value of Shares in exceptional cases where circumstances so require and provided the suspension is justified having regard to the interests of Shareholders when:

(a) the Net Asset Value of any underlying investment is itself suspended or cannot be determined accurately so as to reflect the fair market value of the assets of the Company as at the Valuation Date;

(b) any of the principal markets or stock exchanges on which a substantial portion of the investments of the Company are quoted is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended;

(c) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company would be impracticable;

(d) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the investments or the current prices on any market or stock exchange; or

(e) any period when the Company is unable to repatriate funds or during which any transfer of funds involved in the realization or acquisition of investments cannot in the opinion of the board of directors be effected at normal rates of exchange.

Any such suspension shall be notified to the investors requesting issue of Shares.

Art. 24. Custodian Agreement. The Company shall enter into a custodian agreement with a bank, which shall satisfy the requirements of Luxembourg laws and in particular of the Law (the "Custodian"). All securities and cash of the Company are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Company and its Shareholders the responsibilities provided by the law.

Art. 25. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 26. Dissolution and Liquidation. In the event of a dissolution of the Company or, upon decision of the Board of Directors, of one Class of the Company, where applicable, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders resolving on such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net proceeds of liquidation shall be distributable by the liquidators to the holders of Shares in accordance with the waterfall set out in Article 6. Proceeds which could not be distributed to their beneficiaries upon the close of the liquidation of the Company or the Class concerned will be deposited with the Custodian for a period of six (6) months after the close of liquidation. After such time, the assets will be deposited in escrow with the Caisse de Consignation on behalf of their beneficiaries.

Art. 27. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to a Shareholders' Special Majority vote and the prior approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Art. 28. Governing law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended and the Law."

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to grant authorisation to any director of the Company, with single signatory power and full power of substitution in the name and on behalf of the Company to sign, perform any necessary or ancillary document and carry out any actions in relation to the above taken resolution.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company are estimated at one thousand five hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et un janvier.

Par-devant Nous Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société The Building Block Equity Fund S.A., SICAR, une Société d'Investissement en Capital à Risque sous forme d'une Société Anonyme (ci-après dénommée la «Société»), ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.004, constituée suivant acte de Me Joseph ELVINGER le 19 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1857 du 29 juillet 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 13 juillet 2012, par-devant Me Joseph ELVINGER et publiés au Mémorial C numéro 2166 le 31 août 2012.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Monsieur Carmine REHO, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Iya MARTKOPLICHVILI, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Madame Marine LEONARDIS, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois individus forment le bureau de l'assemblée.

Le bureau ainsi constitué, l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires représentant les actionnaires, par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations et seront déposées avec le présent acte, auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Le président a ainsi déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

Suivant la liste de présence six cent quatre-vingt mille (680.000) actions, représentant 93 % du capital social de la Société, sont dûment représentées à juste titre à la présente réunion et peuvent valablement délibérer et décider sur tous les points à l'ordre du jour, même ceux sans convocations préalables.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification et refonte complète des statuts de la Société;
2. L'autorisation à tout administrateur de la Société, avec pouvoir unique de signature et plein pouvoir de substitution au nom et pour le compte de la Société à signer, exécuter tout document nécessaire ou accessoire et procéder à toute action requise sur base du présent ordre du jour;
3. Divers.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de modifier les statuts de la Société, qui doivent se lire comme suit:

« **Art. 1^{er}. Définitions.** Les termes "Actionnaire de Catégorie "A" désignent les détenteurs d'action(s) de Catégorie "A" émise(s) par la Société;

Les termes "Actions de Catégorie "A"" désignent les Actions ordinaires de catégorie A avec une valeur nominale de USD 10 auxquelles sont associées les droits et obligations définis dans les présents Statuts de la Société;

Les termes "Actionnaire Supplémentaire" désignent toute Personne qui devient un nouvel Actionnaire de la Société après la date de constitution sous réserve d'être en conformité avec l'article 8 (b);

Le terme "Affilié" désigne (a) toute personne qui contrôle directement ou indirectement; est sous le contrôle de, ou est contrôlée par la Personne spécifiée et (b) en ce qui concerne les entités, toute Filiale ou Société Holding et toute Filiale d'une telle Société Holding, à condition que les Sociétés Portefeuilles ne sont pas des "Affiliés" du Conseiller en Investissement ou la Société. Pour les besoins de la présente définition, "contrôle" utilisé à propos de toute Personne ou entité, signifie la propriété, directe ou indirecte, de cinquante et un pourcent (51%) d'une société, le pouvoir de diriger ou d'influer sur la gestion et les politiques d'une telle personne, soit par la propriété des actions conférant un droit de vote, soit par voie contractuelle ou de toute autre manière.

Les termes "Investissement Alternatif désignent de l'espèce ou des investissements qui peuvent être immédiatement convertis en espèce, investi comme suit: sur des comptes détenus auprès de banques offrant la meilleure ou la deuxième meilleure notation délivrée soit par Standard & Poor Ratings Services soit par Moody's Shareholders Services, Inc., ou leurs successeurs respectifs; et en instruments de marché monétaire, effets de commerce ou d'autres obligations à court terme ayant à la date d'achat par la Société la meilleure ou la deuxième meilleure notation délivre soit par Standard & Poor Ratings Services soit par Moody's Shareholders Services, Inc., ou leurs successeurs respectifs;

Les termes "Conseil" ou "Conseil d'Administration" désignent le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 11 des présents Statuts;

Les termes "Conseil d'Administration Majorité Spéciale" désignent un vote de soixante quinze pourcent (75%) ou plus du Conseil d'Administration en faveur de toute résolution;

Les termes "Majorité du Conseil d'Administration" désignent les membres du Conseil d'Administration représentant cinquante et un pourcent (51%) ou plus des membres présents ou représentés à la réunion;

Les termes "Jour(s) Ouvrable(s)" désignent les jours ouvrés pour les Banques au Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre normal de leurs activités;

Les termes "Contributions au Capital" désignent les contributions au capital de la Société par les Actionnaires, ou comme le contexte le requiert, par toute catégorie d'Actionnaire(s);

Les termes "Date de Clôture" désignent la date à laquelle les Actions de Catégorie A sont offertes à la souscription par la Société, telle que déterminée par le Conseil d'Administration en temps opportun;

Le terme "le Dépositaire " désigne le terme comme défini à l'article 24;

Les termes "Contrat d'Adhésion" désignent un contrat en vertu duquel, notamment tout Cessionnaire Autorisé ou Cessionnaires quelque soient ses Actions, ou tout autre Actionnaire Supplémentaire est obligé et a droit à l'avantage des dispositions des présents Statuts;

Les termes "Première Date de Clôture" désignent le dernier Jour Ouvrable de la Période d'Offre Initiale;

Les termes «Date de Constitution» désignent la date de la constitution de la Société;

Les termes "Période d'Offre Initiale" désignent la première période pendant laquelle les investisseurs auront la possibilité de souscrire à des Actions de Catégorie A comme déterminé par le Conseil d'Investissement;

Les termes "Conseiller en Investissement" désignent Middle East Venture Management LTD, une société constituée sous le droit des Iles Caïmans, sous le numéro MC-230084, ayant son siège social à Fouad Chehab Avenue, Ring Building, Saifi Village, Beirut, Liban;

Les termes "Investissements" ou "Investissement" désignent la totalité des Investissement(s) Alternatif(s) et Investissement(s) Portefeuille;

Les termes "Comité d'Investissement" désignent le comité d'investissement de la Société, nommé pour décider des Investissements qui lui sont présentés par le Conseiller en Investissement, en accord avec les Politiques d'Investissement, et pour donner des recommandations au Conseil d'Administration;

Les termes "Majorité Spéciale du Comité d'Investissement" désignent un vote de soixante quinze pourcent (75%) du Comité d'Investissement en faveur de toute décision;

Les termes "Période d'Investissement" désignent la période commençant à la Date de Constitution de la Société et expirant six (6) ans et trois (3) mois après;

Les termes "Politiques d'Investissement" désignent la politique d'investissement, les politiques de pratiques d'affaires, politiques environnementales, les politiques mises en place contre le blanchiment d'argent relatives à la Société ou, selon le cas, toutes politiques d'investissement additionnelles notifiées par la Société au Conseiller en Investissement;

Les termes "Personnes Clés" désignent Walid Hanna et Walid Mansour et telles autres personnes qui sont nommées ponctuellement comme remplaçants ou autrement;

Le terme "Loi" désigne la loi luxembourgeoise du 15 juin 2004 concernant les sociétés d'investissement en capital à risque (SICAR);

Les termes "Contrat de Conseil" désignent le contrat conclu entre la Société et le Conseiller en Investissement pouvant être modifié ou complété ponctuellement;

Les termes "Valeur d'Actif Net" désignent l'évaluation de l'ensemble des actifs et des investissements de la Société à la Date d'Evaluation, sur base de la valeur de marché, déterminée en accord avec les directives de l'Association européenne du capital investissement et du capital risque («EVCA») et comme indiqué par les réviseurs, sous la supervision du Conseil d'Administration, conformément à l'article 23 des présents Statuts, au 30 juin et 31 décembre (chacune de ces dates étant une Date d'Evaluation);

Les termes «Cessionnaire Autorisé» désignent relativement aux Actionnaires de Catégorie

An affilié ou l'un de ses Actionnaires qui n'est pas visé par une liste d'exclusion; et

Le terme "Personne" désigne toute personne, société, gouvernement, Etat ou agent d'Etat ou toute association ou partenariat (ayant une personnalité légale distincte ou non) de deux ou plusieurs membres;

Les termes "Société Portefeuille" désignent toute société, entreprise ou affaire ou individu dans laquelle la Société investit;

Les termes "Investissement Portefeuille" désignent les investissements en capital (autres que les Investissements Alternatifs) effectués par la Société dans des Sociétés Portefeuille;

Les termes "Dividendes Préférentiels" désignent le terme comme défini à l'article 6 (c) sous-paragraphe (b);

Le terme "Actions" désigne toutes les Actions de catégorie A;

Le terme "Actionnaire" désigne tout actionnaire de Catégorie A de la Société et le détenteur de toute Action dans toute Classe émise;

Les termes "Actionnaires Majorité Spéciale" désignent un vote favorable de deux tiers des Actionnaires de Catégorie A en faveur de toute résolution;

Les termes "Contrat de souscription" désignent le contrat conclu entre un Actionnaire et la Société, pour la souscription des Actions soumises aux termes et conditions auxquels les Actionnaires acceptent de souscrire et de payer pour les Actions dans la Société;

Le terme "Filiale" désigne la société, dans son rapport avec une autre société:

(i) dont la majorité des droits de vote est détenue par cette autre société; ou

(ii) dont cette autre société est actionnaire et détient le pouvoir de nommer et de démettre la majorité des membres de son Conseil d'administration; ou

(iii) dont la majorité des droits de vote est détenue ou contrôlée par cette autre société ou de son actionnariat, seule ou avec d'autre(s) membre(s) de groupe apparenté.

Et une Société est qualifiée de "Holding" de toute autre société si elle est elle-même qualifiée de filiale de la Holding;

Le terme "terme" désigne la période commençant à partir de la Date de la Constitution de la Société et expirant neuf (9) ans et trois (3) mois après, le terme comprenant les périodes d'investissement et de désinvestissement et peut être étendu, conformément aux dispositions de l'article 3.;

Les termes "Contribution Totale au Capital" désigne, à tout moment, le montant total d'une contribution au capital entièrement libérée;

Le terme "Cessionnaire" désigne, tout en respectant le transfert d'Actions de Catégorie A, tout transfert effectué par un Actionnaire de Catégorie A à un tiers qui n'est pas un Cessionnaire Autorisé;

Les lettres "USD" désignent la devise légale des Etats-Unis d'Amérique.

Art. 2. Dénomination. En vertu des présents statuts, il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des Actions ci-après émises, une société anonyme sous la forme d'une Société d'investissement à capital à risque dénommée "The Building Block Equity Fund S.A." (la "Société").

Art. 3. Durée. La Société est établie pour une durée de neuf (9) ans et trois (3) mois commençant à la Date de Constitution.

La durée de la Société peut être prolongée pour deux périodes successives de un an par une Majorité Spéciale du Conseil d'Administration et une Majorité Spéciale des Actionnaires.

La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision des Actionnaires de la Société adoptée dans la manière requise pour la modification des statuts de la Société (les «Statuts»), conformément à l'article 27 des présents Statuts.

Art. 4. Objet Social. L'objet exclusif de la Société est d'investir au Liban et sa région dans des titres et autres actifs financiers représentant du capital à risque autorisé par la Loi, en vue d'accorder aux Actionnaires le bénéfice du résultat de leur gestion en contrepartie des risques qu'ils encourent.

La Société pourra prendre les mesures les plus étendues et opérer toutes les transactions qu'elle estime utiles pour l'accomplissement de son objet social, dans les limites de la loi applicable.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir par simple décision du Conseil d'Administration des succursales ou des autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans la même municipalité, le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires, politiques, économiques ou sociaux se sont produits ou risquent de se produire et qui risquent d'interférer avec les activités normales de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la disparition complète de ces circonstances exceptionnelles. De telles mesures provisoires n'auront aucune incidence sur la nationalité de la Société qui demeurera une société de droit luxembourgeois.

Art. 6. Capital social - Catégories d'Actions.

(a) Le capital de la Société est de sept millions trois cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 7.300.000) représenté par sept cent trente mille (730.000) Actions de Catégorie A avec une valeur nominale de dix Dollars des Etats-Unis (USD 10) par Action.

Des Actions par fraction pourront être émises jusqu'à trois décimales.

(b) Le capital autorisé de la Société est de USD 22.000.000,- divisé en 2.200.000 Actions de Catégorie A avec une valeur nominale de USD 10,- par Action.

Le Conseil d'Administration peut déléguer sous sa responsabilité et supervision à tout agent autorisé de la Société ou à toute autre personne y autorisée, le devoir d'accepter la souscription et la délivrance ainsi que la réception des paiements pour les Actions à émettre.

(c) Dans la limite du capital autorisé et ce jusqu'au troisième anniversaire après la publication des Statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des Actions de Catégorie A pour un montant total de USD 22.000.000,-. Une telle autorisation peut être renouvelée par l'assemblée générale des Actionnaires. La Société peut émettre d'autres catégories d'Actions (ensemble les «Catégories» et chacune individuellement une «Catégorie»), les produits de l'émission de chaque catégorie d'Action étant investis en conformité avec l'article 4 des présents Statuts;

Les Actions de Catégorie A seront émises exclusivement aux Actionnaires de Catégorie A, sous réserve que chaque partie ait dûment signé son Contrat de Souscription;

La Société ne peut, sans l'accord unanime des Actionnaires de Catégorie A, investir (sous réserve des Investissements Alternatifs) dans une société qui n'est pas une Société Portefeuille, à l'exception de toute entité spécialement constituée afin de modérer les taxes ou pour toute autre raison stratégique (ci-après «SPV») dans la mesure où l'ultime objectif est de co-investir dans la Société Portefeuille, et une telle entité doit être approuvée par une Majorité Spéciale du Comité d'Investissement. Tout autre investissement est réalisé par la Société par une décision discrétionnaire du Conseil d'Administration.

Les profits et revenus perçus par la Société (y compris tout profit et revenu reçu et distribué au cours de la période comptable précédente) seront attribués aussitôt après leur réception mais pas moins d'une fois tous les trimestres selon l'ordre suivant:

(a) Premièrement - Remboursement des Contributions au Capital payées par les Actionnaires de Catégorie A: cent pourcent (100%) aux Actionnaires de Catégorie A proportionnellement à leur Contribution au Capital jusqu'à ce que chaque Actionnaire de Catégorie A ait reçu un montant égal à sa Contribution au Capital;

(b) Deuxièmement - Dividendes Préférentiels: cent pourcent (100%) aux Actionnaires de Catégorie A proportionnellement à leur Contribution au Capital jusqu'à ce que chaque Actionnaire de Catégorie A ait reçu une rémunération cumulée égale à huit pourcent (8%) par an, combiné annuellement sur leur Contribution au Capital à partir de la date d'appel de fonds de leur Contribution au Capital («Dividendes Préférentiels»).

(c) Troisièmement - Sur le solde restant, cent pourcent (100%) sera distribué au Conseiller en Investissement comme commissions de performance jusqu'à ce que le Conseiller en Investissement ait reçu un montant cumulé de vingt cinq pourcent (25%) de Dividendes Préférentielles.

(d) Quatrièmement - Partage: Sur le reste, quatre-vingt pourcent (80%) seront distribués aux Actionnaires de Catégorie A proportionnellement à leur Contribution au Capital et vingt pourcent (20%) restants seront distribués au Conseiller en Investissement.

Les paiements effectués sous paragraphe (c) ne viendront pas réduire les paiements effectués sous paragraphe (a) et (b) ci-dessus.

Le Conseil d'Administration peut décider d'émettre des Actions avec une prime d'émission ou tout autre prix d'acceptation inclus dans les comptes de prime d'émission de la Société.

Dans tous les cas, les distributions ne peuvent être effectuées si par conséquent la Valeur Nette d'Inventaire de la Société passe en dessous du seuil d'EUR 1 million.

(d) Les Investisseurs s'engagent à investir en Actions et à financer les transactions. Les souscriptions par des investisseurs éligibles, comme définies sous section (f) du présent article, seront acceptées par le Conseil d'Administration jusqu'au jour de la Clôture.

Les confirmations des souscriptions acceptées seront envoyées aux investisseurs. Le Conseil d'Administration peut décider d'accorder aux Actionnaires existants de Catégorie A, ainsi qu'à d'autres personnes éligibles (le cas échéant), la possibilité de souscrire à des Actions additionnelles lors d'une Clôture subséquente, si le Conseil d'Administration le juge approprié. Le prix de souscription pour toute action est payable à une date déterminée par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration agissant au nom de la Société a le pouvoir discrétionnaire d'organiser toute procédure relative aux clôtures, paiements d'actions souscrites et prime d'émission ou prix d'acceptation et d'exercer les droits de souscription rattachés aux Actions et les communiquera dans les documents de vente de la Société et dans le contrat éventuel souscrit avec un Actionnaire déterminant entre autre son engagement.

De plus, la Société peut accepter un Actionnaire Supplémentaire lors d'une Clôture subséquente (sous réserve que la Contribution Totale au Capital n'exécède pas USD 22.000.000,-).

(e) A chaque fois que le Conseil d'Administration décide de rendre effectif totalement ou partiellement l'augmentation de capital, l'article 5 des présents Statuts devra être modifié afin de refléter le résultat d'une telle action et le Conseil d'Administration devra prendre ou autoriser toute action nécessaire pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément au droit luxembourgeois.

(f) Les Actions peuvent uniquement être souscrites par des investisseurs informés conformément à l'article 2 de la Loi, c-à-d (i) par tout investisseur institutionnel ou professionnel ou (ii) par tout autre investisseur remplissant les conditions suivantes: 1) qui a confirmé par écrit son adhésion au statut d'investisseur informé, et (2) qui investit un minimum de 125,000 EUR dans la Société, ou (3) qui a obtenu une évaluation par une institution de crédit, par un autre professionnel du secteur financier sous réserve des règles de conduite conformément à l'article 11 de la Directive 93/22/EEC, ou par une société de gestion conformément à la Directive 2001/107/EC confirmant sa compétence, son expérience et son savoir-faire.

Les Actions sont uniquement nominatives.

La Société devra considérer la personne dont les Actions sont enregistrées dans le registre des actions nominatives comme détenteur des Actions.

Des certificats déclarant une telle inscription pourront être délivrés aux Actionnaires.

La Société peut émettre des Actions en échange d'un apport en nature de titres ou autres actifs conformément aux conditions établies dans la Loi et du droit luxembourgeois, et en particulier avec l'obligation de délivrer un rapport d'évaluation de l'auditeur de la Société et à condition que ces titres ou autres actifs respectent les objectifs d'investissement et la stratégie de la Société.

Art. 7. Augmentation de capital. Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société comme mentionné dans l'article 6 peuvent être augmentés ou diminués par une résolution des Actionnaires adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, comme prévu à l'article 27 des présents Statuts.

Art. 8. Transfert et Cession des Actions.

(a) Aucune Action, sans ou en échange d'une contrepartie, ne pourra être transférée, mise en gage ou cédée sans notification préalable au Conseil d'Administration. Un tel transfert, gage ou cession est soumis aux procédures sous le paragraphe (b) ci-dessous.

Si le Conseil d'Administration accepte un tel transfert d'Actions, l'acheteur doit se conformer aux dispositions de l'article 6 ci-dessus et accepter toutes les obligations et autres responsabilités du vendeur.

Le Conseil d'Administration a vingt (20) jours ouvrables à partir du jour de la notification du transfert voulu, gage ou cession pour prendre sa décision qui ne requiert aucune justification.

Tout transfert d'Actions est sujet à (a) la signature d'un Contrat d'Adhésion et (b) à l'accomplissement des obligations de compliance. Le transfert d'Actions ne peut que s'effectuer en faveur de:

- (i) un Cessionnaire Autorisé; ou
- (ii) un Cessionnaire, sous condition que le droit de première offre soit respecté.

(b) Le Conseil d'Administration se doit d'assurer qu'aucun actionnaire potentiel ne puisse être admis comme Cessionnaire Autorisé ou Cessionnaire ou en tant qu'Actionnaire Supplémentaire s'il apparaît sur une liste d'exclusion relative au blanchiment d'argent, financement du terrorisme ou toute autre poursuite criminelle. A ces fins le Conseil d'Administration doit vérifier si telle partie figure sur une telle liste d'exclusion et parviendront à un accord unanime:

- (i) si le Conseil d'Administration établit qu'une partie tombe sous le chef de la liste d'exclusion:

(i) dans le cas d'un transfert d'Actions de Catégorie A, la partie concernée ne sera pas qualifiée de Cessionnaire Autorisé ou de Cessionnaire, et

(ii) dans le cas d'une émission de nouvelles Actions, la Société n'émettra pas les Actions à la partie en question; et (ii) si le Conseil d'Administration établit qu'un Actionnaire potentiel ne tombe pas sous le chef de la liste d'exclusion, l'intégration d'une telle partie comme Actionnaire Supplémentaire est soumise à l'accord des Actionnaires de Catégorie A détenant au moins quatre-vingt (80%) des votes de la Contribution Totale au Capital.

Art. 9. Assemblée Générale des Actionnaires. Chaque assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour exiger, effectuer ou ratifier les actes relatifs aux activités de la Société.

Le quorum et délai requis par le droit luxembourgeois régissent les convocations et les assemblées générales des Actionnaires de la Société, sauf mention contraire dans les présents Statuts.

Chaque Action confère le droit à une voix. Un Actionnaire peut participer à toute assemblée des Actionnaires (ou une classe d'Actionnaire) en nommant une autre personne par procuration écrite, par fax, télégramme ou télex en tant que son mandataire.

Les Actions fractionnelles confèrent des droits proportionnellement à la fraction d'Action détenue mais ne confèrent pas de droit de vote sauf dans la mesure où leur nombre représente une Action complète, auquel cas elles confèrent un droit de vote.

Sauf indication légale contraire, les résolutions des assemblées générales des Actionnaires (ou d'une Classe d'Actionnaires) dûment convoqués seront prises à la majorité des Actionnaires présents et votant.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les Actionnaires (ou classes d'Actionnaires) afin d'assister aux assemblées des Actionnaires.

Si tous les Actionnaires de la Classe concernée sont présents ou représentés à l'assemblée de cette Classe et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au siège de la Société, ou à tout autre lieu au Luxembourg tel que spécifié dans la notice de convocation à l'assemblée, le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à 15.00 heures.

Si telle date n'est pas un Jour Ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le prochain Jour Ouvrable. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si selon la dernière décision du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des Actionnaires peuvent être tenues aux lieux et dates tel que spécifié dans les convocations respectives aux assemblées.

Art. 11. Conseil d'Administration. La Société constituera un Conseil d'Administration qui ne comprendra pas plus de cinq (5) membres.

Le Conseil d'Administration a les responsabilités et devoirs prévus par le droit luxembourgeois y compris les suivants:

- (i) vérifier et approuver la performance de la Société;
- (ii) vérifier et approuver le rapport annuel d'affaires, le budget annuel et les dépenses;
- (iii) vérifier tout changement significatif dans les opérations du Conseiller en Investissement ou, sous réserve du point (iv) ci-dessous, parmi les employés du Conseiller en Investissement;
- (iv) approuver la nomination d'un remplaçant qualifié des Personnes Clés suite à leur démission, révocation ou tout autre fin de leurs fonctions.
- (v) approuver les directives politiques d'exploitation et s'assurer que la Politique d'Investissement de la Société soit respectée;
- (vi) examiner de temps en temps le portefeuille de la Société et son évaluation;

(vii) examiner les Investissements acceptés initialement par le Comité d'Investissement mais tombant sous les activités interdites;

(viii) vérifier la durée et l'extension du Terme;

(ix) résoudre, les conflits d'intérêts entre la Société, le Conseiller en Investissement ou ses Affiliés et les Actionnaires;

(x) vérifier les questions environnementale et sociale et anti-blanchiment ainsi que les questions liées;

(xi) vérifier toute autre question posée par le Conseiller en Investissement au Conseil d'Administration.

Le poste d'un administrateur devra être libéré en cas de survenance d'un des événements suivants:

(i) s'il démissionne de son poste par notice écrite signée par lui, adressée au Conseil d'Administration;

(ii) s'il fait banqueroute;

(iii) s'il n'est plus sain d'esprit;

(iv) s'il cesse d'être administrateur en vertu de, ou s'il lui est interdit d'exercer les fonctions d'administrateur pour des raisons prescrites par toute loi ou autre disposition;

(v) s'il a été proposé à la nomination par le Conseiller en Investissement, celui-ci pourra également proposer de le révoquer et de le remplacer; et

(vi) s'il a été proposé à la nomination, en consultation et avec l'accord des Actionnaires de Catégorie A, celui-ci pourra être révoqué et remplacé par une résolution des Actionnaires Majorité Spéciale, en consultation et avec l'accord des Actionnaires de Catégorie A;

Toute révocation ou remplacement des administrateurs peut se faire avec ou sans motif et doit se faire sans dommage et ce en faveur de l'administrateur révoqué ou remplacé.

Le Conseil d'Administration doit agir selon les dispositions suivantes: (i) le Conseil d'Administration doit se réunir aussi souvent qu'il est nécessaire afin de remplir ses fonctions (ii) la présence de trois (3) membres présents ou représentés constitue le quorum, et les décisions, sont prises à la Majorité du Conseil (à moins que le Conseil d'Administration Majorité Spéciale est requise par une disposition) (iii) les membres du Conseil d'Administration peuvent participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou équipement de communication similaire par lequel tous les participants peuvent s'entendre, et (iv) tout membre peut agir lors d'une réunion en nommant un autre membre en tant que son mandataire par écrit, télégramme, télex ou fax ou par tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Sans préjudice à l'article 16 des présents Statuts (conflits d'intérêt), si un membre du Conseil d'Administration se trouve dans une situation de conflit, ce membre n'aura pas le droit de voter.

Art. 12. Les réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration élira un président parmi ses membres et peut choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'est pas nécessairement membre du Conseil d'Administration. Il dressera et conservera les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que ceux des assemblées générales des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) membres du Conseil d'Administration au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera le Conseil d'Administration et les assemblées générales des Actionnaires, mais en son absence, les Actionnaires ou les membres du Conseil d'Administration désigneront, par un vote majoritaire des présents à l'assemblée, un président temporaire pour assumer la présidence de ces assemblées.

Les avis de convocation de réunion du Conseil d'Administration devront être transmis aux administrateurs au moins vingt-quatre heures (24h) avant la réunion, sauf en cas d'urgence, lequel sera mentionné dans les avis de convocations. Les membres du Conseil d'Administration peuvent renoncer aux avis de convocation par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopie. Les réunions dont la date et le lieu ont été adoptés dans une décision du Conseil d'Administration ne nécessitent d'avis de convocation distincts.

Chaque membre du Conseil d'Administration peut pour chaque réunion mandater par écrit, par fax ou télégramme, un autre membre du Conseil d'Administration. Les votes peuvent aussi être exercés par écrit, par fax, par télégramme, par télex ou par téléphone à condition que ce vote soit confirmé par écrit.

Le Conseil d'Administration ne délibère ou n'agit valablement que si au moins un quorum d'administrateurs est présent ou représenté à la réunion du Conseil d'Administration, quorum correspondant à trois (3) administrateurs présents ou représentés. Les décisions sont adoptées à la majorité des voix exprimées par les membres présents ou représentés. Si, lors d'une réunion, les votes en faveur et contre une décision sont au nombre égal, le président détient une voix prépondérante.

Dans le cas où un administrateur ou agent de la Société a un intérêt personnel dans une transaction de la Société, l'administrateur ou l'agent doit en informer le Conseil d'Administration et ne devra pas participer au vote pour cette transaction. Dans ce cas il faudra également en informer la prochaine assemblée des Actionnaires de Catégorie A.

Chaque administrateur peut participer aux réunions par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication dès lors que chaque participant peut entendre les autres et participer aux débats.

Les administrateurs, agissant unanimement par décisions circulaires, peuvent exprimer leur consentement par écrit, par télex, par câble, par télégramme ou par télécopie, les approbations seront confirmées par écrit et tous les documents formeront un ensemble prouvant que la décision a été prise.

Art. 13. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président de l'Assemblée ou en son absence par le président temporaire qui a présidé l'assemblée.

Les copies d'extraits de tels procès-verbaux devant être produites pour les besoins de procédures judiciaires ou autres seront signées par le président, le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires, sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer sous sa responsabilité et supervision ses pouvoirs de mener la gestion quotidienne et affaires de la Société et la représentation par la Société pour une telle gestion quotidienne et affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des Actionnaires, à tout membre ou membres du Conseil d'Administration qui formera des comités délibérant selon les conditions déterminées par le Conseil d'Administration. Il peut également conférer tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, nommer et révoquer tous les agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 15. Comité d'Investissement. La Société instaurera un Comité d'Investissement, qui se composera de maximum cinq (5) membres désignés par le Conseil d'Administration sur proposition du Conseiller en Investissement.

Le Comité d'Investissement opérera conformément aux règles suivantes:

(i) le Comité d'Investissement se réunira aussi souvent que nécessaire pour accomplir ses missions (précisées ci-dessous) mais jamais moins de trois (3) fois par an;

(ii) la participation de trois (3) membres présents au moins constitue le quorum. Toutes les décisions, à part les décisions de désinvestissement qui peuvent être prises par quatre (4) ou cinq (5) membres, sont prises à l'unanimité des membres du Comité d'Investissement présents ou représentés, sous réserve du dernier paragraphe de cet article 15 et les règles de conflits d'intérêt prévus à l'article 16;

(iii) les membres du Comité d'Investissement peuvent participer à une réunion du Comité d'Investissement par conférence téléphonique ou par tout moyen de communication des lors que chaque participant peut entendre les autres et prendre part aux débats; et

(iv) tout membre peut agir lors de toute réunion en mandatant un autre membre par procuration écrite, par télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication comparable, une simple copie étant suffisante. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues. Tout membre du Comité d'Investissement, sauf pour tout membre ayant le statut d'observateur qui peut ou pas participer à sa discrétion, qui ne participe pas à trois (3) assemblées successives peut être révoqué par simple décision du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration nommera un nouveau membre avec des compétences et une expérience comparables après avoir consulté le Conseiller en Investissement. Le Conseiller en Investissement sera invité au Comité d'Investissement lorsque les décisions d'investissement sont prises.

Le Comité d'Investissement est responsable des missions suivantes, tenant compte des recommandations du Conseiller en Investissement (conformément aux obligations de conseil de celui-ci, évoquées à l'article 3.1 du Contrat de Conseil) lorsqu'elles sont pertinentes: analyser et statuer sur: (i) les investissements ou désinvestissements potentiels/éventuels; (ii) le niveau adéquat des réserves financières, (à condition que ceux-ci soient conformes aux paramètres agréés) et (iii) les décisions d'attribution de capitaux/d'actifs;

(a) approuver les coûts et des dépenses relatifs aux investissements;

(b) analyser et approuver les services à effectuer par le Conseiller en Investissement, ou par ses membres, relatifs à la détention de portefeuille et/ou des investissements prospectifs.

La Société s'assurera que toutes les décisions et observations sont faites par écrit et que les procès-verbaux des procédures du Comité d'Investissement sont enregistrés à ces fins.

Sans préjudice à l'article 16 des présents Statuts (conflits d'intérêt), lorsqu'une décision est prise quant au portefeuille d'investissement dans une société qui est un Affiliée ou liée avec un membre du Comité d'Investissement, ce membre en situation conflictuelle n'aura pas le droit de voter.

Art. 16. Conflits d'intérêt. Des situations peuvent se produire où les intérêts de la Société, dans le cadre d'un Investissement Portefeuille ou non, sont en conflit avec les intérêts du Conseiller en Investissement ou avec les intérêts d'un des Actionnaires.

Tout conflit d'intérêt, y compris tout conflit quant à toute matière énumérée ci-dessous, doit être soumis, par tout Actionnaire, Conseiller en Investissement ou membre du Conseil d'Administration, au Conseil d'Administration pour vérification et les décisions du Conseil d'Administration lient la Société et le Conseiller en Investissement. Sans limiter

ce qui précède, les dispositions suivantes sont toujours à considérer comme des conflits d'intérêts et doivent être soumises au Conseil d'Administration pour vérification:

(i) le Conseiller en Investissement ou tout membre du Conseiller en Investissement ou le Conseil d'Administration a un intérêt direct ou indirect dans un contrat ou dans un Investissement Portefeuille à conclure par la Société; ou

(ii) L'Investissement Portefeuille concerné inclut ou implique, selon le cas:

(a) un achat de, un co-investissement avec, ou toute réalisation impliquant la vente ou une cession d'un Affilié du Conseil d'Investissement ou tout membre du Conseil d'Administration, ou toute personne avec laquelle un tel membre est affilié;

(b) un achat de, un co-investissement inclus, ou toute réalisation impliquant la vente ou une disposition d'un ou de plusieurs Actionnaires; un achat de, un co-investissement inclus, ou toute réalisation impliquant la vente ou une disposition ou le Conseiller en Investissement ou un de ses Affiliés, employés ou agents, ou un Actionnaire ou un de ses Affiliés, employés ou agents a reçu des honoraires (autre que le revenu d'honoraires d'une Société Portefeuille prévu sous clause 5.1. du Contrat de Conseil) de ou a prêté de l'argent à, ou détient des valeurs dans, l'une des parties à la transaction ou l'un de leurs Affiliés; ou

(c) une transaction impliquant l'emprunt à un Investisseur.

Dans le cas d'un tel conflit ou conflit potentiel d'intérêt, la Personne (y compris mais non limité à un membre du Conseil d'Administration) étant en conflit doit déclarer son intérêt par écrit et fournir les caractéristiques au Conseil d'Administration lors ou avant la réunion du Conseil d'Administration à laquelle la question de la conclusion du contrat relatif au Portefeuille d'Investissement est d'abord traitée.

Les conflits ou conflits potentiels peuvent être divulgués par le Conseiller en Investissement, par tout Actionnaire ou par tout membre du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration tiendra un registre de toutes ces déclarations de conflit d'intérêt et le tiendra à disposition pour être consulté sur demande du Conseil d'Administration ou de tout Actionnaire.

Si une Personne, concernée par les stipulations sur les conflits d'intérêts, est un Actionnaire, un employé ou une personne liée à une Personne avec laquelle la Société entretient des relations d'affaires régulières, cette Personne peut transmettre une convocation écrite au Conseiller d'Investissement ou à tout autre membre du Conseil d'Administration selon le cas, dans la limite où il est un Actionnaire, un employé ou autrement liée à une telle Personne et doit être considéré comme ayant un intérêt dans les contrats conclus avec une telle Personne. Une telle convocation est réputée être suffisante comme déclaration de l'intérêt de cette Personne défini sous paragraphe 3 du présent article 16.

Une Personne ayant un conflit d'intérêts sera exclue du vote sur le sujet sur lequel porte le conflit d'intérêts.

Dans les circonstances où le Conseil d'Administration, estime de bonne foi qu'un conflit d'intérêts existe relativement à un investissement potentiel ou disposition d'un Investissement Portefeuille, et qu'un tel conflit est suffisamment sérieux de manière à porter préjudice à une décision d'investissement ou de désinvestissement, le Conseil d'Administration déterminera s'il autorise la Société à effectuer l'investissement proposé ou la cession de l'investissement Portefeuille. Dans le cas où le Conseil d'Administration estime qu'il existe un conflit d'intérêts, autre que dans le cadre d'un investissement ou d'une cession, le Conseil d'Administration déterminera toute action à prendre en ce qui concerne ce conflit.

En application des dispositions de l'article 16, les parties s'engagent à être guidées et à adhérer aux principes de transparence et au principe de bonne foi ultime.

Toute violation de l'article 16 par les employés, officiers, ou dirigeants du Conseiller en Investissement est assimilée à une violation commise par le Conseiller en Investissement.

Si le Conseiller en Investissement ou tout autre employé ou un membre du Conseil d'Administration consulte le Conseil d'Administration à propos d'une question engendrant un conflit d'intérêts et si le Conseil d'Administration, écarte un tel conflit ou si le Conseiller en Investissement et/ou tout autre employé et/ou le Conseil d'Administration agit de manière à être approuvé par le Conseil d'Administration, ou conformément aux normes ou aux procédures, alors ni le Conseiller en Investissement, ni les membres du Conseil d'Administration, ne seront responsables devant la Société ou ses Actionnaires pour de tels actes, y compris des actions favorables à leurs intérêts propres.

Aucune Personne Clé ou tout autre officier de la Société ou du Conseiller en Investissement ne doit concurrencer, directement ou indirectement, avec la Société, avec une Société Portefeuille ou avec toute autre société qui est sujette à un Investissement Portefeuille, ou agir de manière à nuire à la Société ou à une Société Portefeuille ou à toute autre société qui est sujette à un Investissement Portefeuille. La Société et le Conseiller en Investissement doivent s'assurer qu'aucune Personne Clé ou qu'aucun autre officier de la Société ou que le Conseiller en Investissement soit affecté à ou employé par une Société Portefeuille ou s'engage dans des relations d'affaires avec une telle Société Portefeuille autres que les relations d'affaires nécessaires pour la gestion normale de la Société ou les activités du Conseiller en Investissement.

Art. 17. Politiques d'Investissement et Restrictions. Le Conseil d'Administration, en se fondant sur le principe de répartition des risques, décide des investissements conformément aux Politiques d'Investissement fixées ponctuellement, des stratégies à adopter en ce qui concerne la Société et de la conduite des affaires et de la gestion de la Société. Toutes les restrictions sont définies par le Conseil d'Administration dans le respect des lois et des règlements applicables.

Art. 18. Indemnité. Dans le respect de la législation luxembourgeoise, aucun des membres du Conseil d'Administration et du Comité d'Investissement ("Personne Indemnisée") ne sera responsable devant la Société ou devant les Actionnaires pour leurs actes ou omissions. Les pertes et les dommages causés par les Personnes Indemnisées dans le cadre des activités de l'entreprise seront indemnisés par la Société, dès lors que cela intervient dans le respect des rôles et attributions de chaque membre du Conseil d'Administration et du Comité d'Investissement, sauf si la perte ou le dommage découle principalement d'une faute lourde ou d'une conduite délibérée d'une Personne Indemnisée.

Art. 19. Pouvoir de signature. La Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 20. Auditeurs. Les opérations de la Société et sa situation financière, en particulier ses comptes, sont supervisées par un réviseur d'entreprises agréée faisant parti d'une société internationale de comptables reconnue et satisfaisante au regard de l'assemblée générale des Actionnaires. Ce réviseur devra satisfaire aux exigences du droit luxembourgeois quant à son honorabilité et son expérience professionnelle. Le réviseur est élu par l'assemblée générale des Actionnaires.

Le premier réviseur est élu par l'assemblée générale des Actionnaires suivant la constitution de la Société et restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

La fonction du réviseur élu ne peut uniquement prendre fin sur décision des Actionnaires et ce uniquement pour motifs sérieux.

Art. 21. Rachat des Actions. Les Actions de la Société sont rachetables par la Société sur décision du Conseil d'Administration. Aucun rachat ne peut être demandé par les détenteurs des Actions. Cependant, le rachat des Actions peut revêtir un caractère obligatoire si un Actionnaire s'avère ne pas être un investisseur éligible au sens de l'article 2 de la Loi.

La Société peut, à l'entière discrétion du Conseil d'administration, racheter les Actions jusqu'à un montant et sous les conditions spécifiées par le Conseil d'Administration dans une convocation adressée aux Actionnaires. A la réception de la convocation, les Actionnaires pourront demander le rachat total ou partiel des Actions. Les demandes pour le rachat d'Actions dépassant le montant à racheter seront rejetées automatiquement. Nonobstant ce qui précède, les Actions peuvent être rachetées au prorata des Actions respectives détenues par chaque Actionnaire.

Dans ce cas la Société doit convoquer également la personne figurant au registre d'Actionnaires comme propriétaire des Actions, la convocation devant indiquer le nombre d'Actions à racheter, la Date d'Evaluation comme indiquée ci-dessous et la date à laquelle le rachat sera effectif ("Date de Rachat").

Immédiatement après la clôture de la Date de Rachat spécifiée dans la convocation de rachat (et ce peu importe si les détenteurs des Actions ont fourni les coordonnées bancaires requises ci-dessous) les détenteurs des Actions ne seront plus considérés comme les propriétaires des Actions comme indiqué dans la convocation de rachat. Leurs noms seront effacés du registre d'Actionnaires. Cette personne cessera d'avoir des droits en tant qu'Actionnaire de la Société à partir de la fin de journée de la Date de Rachat spécifiée dans la convocation de rachat mentionnée ci-dessus.

Dans tous les cas, les détenteurs d'Actions doivent être convoqués par courrier électronique à la dernière adresse du/des détenteur(s) d'Actions figurant sur le registre d'Actionnaires ou connue par la Société. Le/les détenteur(s) d'Actions seront alors obligés d'indiquer un compte bancaire sur lequel sera transféré le prix de rachat des actions.

Le prix de rachat pour chaque Action rachetée (le "Prix de Rachat") correspond à la Valeur d'Actif Net par Action calculée lors de la prochaine Date d'Evaluation, moins, si applicable, un montant égal à toute taxe ou charge encourus par la Société pour effectuer un tel rachat à la Date de Rachat.

Le paiement du Prix de Rachat doit être effectué par la Société sur le compte bancaire du/des détenteurs des Actions concernés ou selon ce qui est convenu par les parties. Dans le cas où les détenteurs d'Actions n'indiquent pas de compte bancaire sur lequel le Prix de Rachat doit être transféré, la Société pourra soit déposer le montant en question sur un compte ouvert à cet effet ou envoyer un chèque pour ce montant à la dernière adresse du/des détenteur(s) figurant sur le registre d'Actionnaires ou connue par la Société, et ce au seul risque et charges du/des détenteur(s) concerné(s). Une fois le Prix de Rachat transféré ou déposé ou chèque envoyé comme mentionné ci-dessus, aucune personne intéressée dans les Actions en question n'aura plus d'intérêts dans les Actions, ou ne pourra plus rien revendiquer à la Société quant au Prix de Rachat.

Les Actions rachetées par la Société seront annulées.

Art. 22. Date d'Evaluation. La Valeur d'Actif Net des Actions sera déterminée, pour les besoins du rachat et de l'émission d'Actions, par la Société occasionnellement, mais jamais moins de deux (2) fois par an, comme le Conseil d'Administration peut l'exiger.

Art. 23. Détermination de la Valeur d'Actif Net. La Valeur d'Actif Net des Actions de la Société est déterminée, conformément aux directives d'évaluation de EVCA en dollars américains et devra être déterminée en considération de toute Date d'Evaluation. A ces fins, le Conseil d'Administration doit évaluer séparément chaque masse d'actif et de passif à créer pour chaque catégorie créée au sein de la Société. Dans les comptes de la Société, il sera établi les masses d'actifs spécifiques suivantes:

(a) les produits de l'émission des différentes catégories d'Actions, le cas échéant, seront attribuées dans les livres de la Société à la masse attribuée à la catégorie concernée et, selon le cas, les éléments d'actif et de passif ainsi que les revenus et les charges attribuables à la masse en question seront attribués à la masse correspondante conformément aux dispositions afférentes du présent article;

(b) lorsque la Société encourt un engagement au titre d'un actif d'une masse en particulier ou d'une action entreprise au titre d'un actif d'une masse en particulier, cet engagement sera attribué à la masse en question, étant entendu que tous les engagements, quelle que soit la masse dont ils relèvent, lient la Société toute entière;

(c) au cas où un élément d'actif ou de passif de la Société ne peut pas être attribué à une masse en particulier, cet élément sera attribué à toutes les masses proportionnellement aux Valeurs d'Actif Net des masses concernées.

Les investissements en capital dans des Sociétés Portefeuille ou entités d'investissement sont évalués conformément aux directives de EVCA.

Tout titre transférable ou instrument de monnaie de marché négocié ou coté en bourse ou sur tout autre marché régulé sera évalué selon le dernier prix connu, sauf si ce prix n'est pas représentatif, auquel cas un tel actif sera déterminé selon sa valeur de réalisation prévisible estimée de bonne foi par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra discrétionnairement autoriser le recours à d'autres méthodes d'évaluation s'il considère qu'elles reflètent mieux la juste valeur des actifs de la Société.

La valeur des actifs dénommée dans une autre devise que le dollar américain est déterminée en prenant en considération le taux de change applicable à la date de détermination de la Valeur d'Actif Net.

La Valeur d'Actif Net sera mise à disposition des Actionnaires au siège social de la Société ensemble avec le rapport annuel (à la Date d'Evaluation du 31 décembre) ainsi que les comptes semi-annuelles (à la Date d'Evaluation du 30 juin).

La Société peut suspendre la détermination de la Valeur d'Actif Net dans des cas exceptionnels où les circonstances le requiert et à condition que la suspension soit justifiée eu égard à l'intérêt des Actionnaires:

(a) la Valeur d'Actif Net de l'investissement sous-jacent est elle-même suspendue ou ne peut pas être déterminée de manière à refléter adéquatement la valeur de marché des actifs de la Société à la Date d'Evaluation;

(b) une période pendant laquelle l'une des principales bourses ou marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société est cotée, est fermée pour une raison autre que pour congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues.

(c) une situation d'urgence par suite de laquelle, il est pratiquement impossible pour la Société de disposer ou d'évaluer des actifs;

(d) un accident affectant les moyens de communication qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements ou le prix actuel ou la valeur en bourse ou sur tout autre marché des actifs;

(e) lorsque la Société est incapable de rapatrier des fonds ou pendant une période pendant laquelle tout transfert des fonds implique dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ne peut, selon l'opinion du Conseil d'Administration, s'opérer à un taux de change normal.

Toute suspension doit être notifiée aux investisseurs demandant l'émission des Actions.

Art. 24. Contrat de Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépositaire avec une banque, conformément au droit luxembourgeois et en particulier avec la Loi ("le Dépositaire"). Tous les titres et l'espèce de la Société sont détenus par ou en faveur du Dépositaire qui assumera à l'égard de la Société et des ses Actionnaires les responsabilités telles que prévues par la loi.

Art. 25. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

Art. 26. Dissolution et liquidation. Dans le cas d'une dissolution de la Société ou, sur décision du Conseil d'Administration d'une classe de la Société, le cas échéant, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des entités légales) nommés par l'assemblée des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Les produits nets de la liquidation seront distribués par les liquidateurs aux détenteurs d'Actions conformément à l'article 6 des Statuts. Les produits qui n'ont pas pu être distribués à leurs bénéficiaires à la clôture de la liquidation de la Société ou la catégorie concernée, seront déposés auprès du Dépositaire pour une période de six (6) mois après la clôture de la liquidation. Après cette période, les produits seront déposés en séquestre à la Caisse de Consignation au nom de leurs bénéficiaires.

Art. 27. Modification des Statuts. Les présents Statuts peuvent être modifiés ponctuellement par une assemblée des Actionnaires, sous condition d'un vote à la Majorité Spéciale des Actionnaires et de l'accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Art. 28. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'à la Loi.»

Deuxième résolution

L'assemblée Générale des actionnaires a décidé d'autoriser tout administrateur de la Société, avec pouvoir de signature unique et de substitution, pour signer, exécuter tout document nécessaire ou incident ainsi que pour procéder à toute action requise sur base du présent ordre du jour.

Aucun autre point est à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Carmine REHO, Iya MARTKOPLICHVILI, Marine LEONARDIS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 janvier 2013. Relation GRE/2013/500. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013033237/1191.

(130040001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Hackett S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.403.563,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.735.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of January at 10.00 a.m.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Pepe Jeans Europe B.V., a private company with limited liability organized and existing under the laws of the Netherlands, having its corporate seat in Amsterdam, the Netherlands, with its registered address at Keizersgracht 321, 1016 EE Amsterdam, the Netherlands and registered with the Trade Register of the Chambers of Commerce under number 33272219 (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Hackett S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 171.735 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted on 26 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2635 dated 24 October 2012 (the "Company").

II.- That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 5,391,063 (five million three hundred ninety-one thousand sixty-three Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 5,403,563 (five million four hundred three thousand five hundred sixty-three Euro) by the issuance of EUR

5,391,063 (five million three hundred ninety-one thousand sixty-three Euro) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 48,519,568.36 (forty-eight million five hundred nineteen thousand five hundred sixty-eight Euro and thirty-six cents), out of which an amount of EUR 540,356.30 (five hundred forty thousand three hundred fifty-six Euro and thirty cents) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Pepe Jeans Europe B.V. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect such action; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 5,391,063 (five million three hundred ninety-one thousand sixty-three Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 5,403,563 (five million four hundred three thousand five hundred sixty-three Euro) by the issuance of 5,391,063 (five million three hundred ninety-one thousand sixty-three) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 48,519,568.36 (forty-eight million five hundred nineteen thousand five hundred sixty-eight Euro and thirty-six cents) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium") out of which an amount of EUR 540,356.30 (five hundred forty thousand three hundred fifty-six Euro and thirty cents) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of (i) 90,000 (ninety thousand) shares with a nominal value of EUR 6.57 (six Euro and fifty-seven cents) each, held by the Sole Shareholder in Hackett S.A.S., a French "société par actions simplifiée", having its registered office at 49-49 Bis rue Réaumur/88-90 Boulevard Sébastopol, 75 003 Paris, France and registered with the French Trade and Companies' Register under number 398 887 471, having an aggregate value of EUR 2,774,539.90 (two million seven hundred seventy-four thousand five hundred thirty-nine Euro and ninety cents), (ii) 799 (seven hundred ninety-nine) shares with a nominal value of JPY 98,873.59 (ninety-eight thousand eight hundred seventy-three Yen and fifty nine cents) each, held by the Sole Shareholder in Hackett Japan Limited, a limited liability company registered under the laws of Japan, having its registered office at 8-5, Minami-Aoyama 5-chome, Minato-ku, Tokyo, Japan, having an aggregate value of EUR 571,587 (five hundred seventy-one thousand five hundred eighty-seven Euro) and (iii) 41,081,740 (forty-one million eighty one thousand seven hundred forty) issued shares with a nominal value of £1.00 (one Pound Sterling) each, held by the Sole Shareholder in Hackett Limited, a limited liability company registered under the laws of the United Kingdom, with company number 01872280 and having its registered seat at The Clove Building, 4 Maguire Street, Butlers Wharf, London, SE1 2NQ - United Kingdom, having an aggregate value of EUR 50,564,504.46 (fifty million five hundred sixty four thousand five hundred four Euro and forty-six cents) (together, the "Contributed Shares").

Third resolution

It is resolved to accept the subscription, the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the payment of the Share Premium through the contribution in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of the Contributed Shares (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to EUR 53,910,631.36 (fifty-three million nine hundred ten thousand six hundred thirty-one Euro and thirty-six cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 17 January 2013, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Javier Raventós Negra, with professional address at Carretera Laurea Mirò, num. 403 - 405, 08980 Sant Feliu de Llobregat, Barcelona, Spain,
- b) Sara Estalella Malet, with professional address at Carretera Laurea Mirò, num. 403 - 405, 08980 Sant Feliu de Llobregat, Barcelona, Spain,
- c) Alex Gerard Anton Roefs, with professional address at Keizersgracht, 321, 1016 EE Amsterdam,
- d) Elizabeth Wilhelmina Timmer, with professional address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and
- e) Richard Brekelmans, with professional address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Pepe Jeans Europe B.V.: 5,403,563 (five million four hundred three thousand five hundred sixty-three) shares.

The notary acts that the 5,403,563 (five million four hundred three thousand five hundred sixty-three) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 5,403,563 (five million four hundred three thousand five hundred sixty-three Euro), represented by 5,403,563 (five million four hundred three thousand five hundred sixty-three) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 10.10 a.m.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-septième jour du mois de janvier à 10.00 heures.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Pepe Jeans Europe B.V., a une société à responsabilité limitée organisée et constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social sis à Amsterdam, Pays-Bas, avec son adresse sise à Keizersgracht 321, 1016 EE Amsterdam, Pays-Bas et enregistrée auprès du Registre de la Chambre de Commerce sous le numéro 32272219 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'Associé Unique est l'associé unique de Hackett S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.735, constituée par un acte notarié dressé par Maître Francis Kessler, le 26 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2635 en date du 24 octobre 2012 (la «Société»).

II.- Que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 5.391.063 EUR (cinq millions trois cent quatre-vingt-onze mille soixante-trois Euros) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 5.403.563 EUR (cinq millions quatre cent trois mille cinq cent soixante-trois Euros) par l'émission de 5.391.063 (cinq millions trois cent quatre-vingt-onze mille soixante-trois) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 48.519.568,36 EUR (quarante-huit millions cinq cent dix-neuf mille cinq cent soixante-huit Euros et trente-six centimes), duquel un montant de 540.356,30 EUR (cinq cent quarante mille trois cent cinquante-six Euros et trente centimes) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être entièrement libéré par un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Pepe Jeans Europe B.V. des nouvelles parts sociales par voie d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société de sorte à refléter une telle action; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes sont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 5.391.063 EUR (cinq millions trois cent quatre-vingt-onze mille soixante-trois Euros) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 5.403.563 EUR (cinq millions quatre cent trois mille cinq cent soixante-trois Euros) par l'émission de 5.391.063 (cinq millions trois cent quatre-vingt-onze mille soixante-trois) parts sociales avec une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 48.519.568,36 EUR (quarante-huit millions cinq cent dix-neuf mille cinq cent soixante-huit Euros et trente-six centimes) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission») duquel un montant de 540.356,30 EUR (cinq cent quarante mille trois cent cinquante-six Euros et trente centimes) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être libéré au moyen d'un apport en nature consistant en (i) 90.000 (quatre-vingt-dix mille) parts sociales avec une valeur nominale de 6,57 EUR (six Euros et cinquante-sept centimes) chacune, détenues par l'Associé Unique dans Hackett S.A.S, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social sis au 49-49 Bis rue Réaumur/ 88-90 Boulevard Sébastopol, 75 003 Paris, France et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Société de France sous le numéro 398 887 471, ayant une valeur globale de 2.774.539,90 EUR (deux millions sept cent soixante-quatorze mille cinq cent trente-neuf Euros et quatre-vingt-dix centimes), (ii) 799 (sept cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales avec une valeur nominale de 98.873,59 JPY (quatre-vingt-dix-huit mille huit cent soixante-treize Yen japonais et cinquante-neuf cents) chacune, détenues par l'Associé Unique dans Hackett Japan Limited, une société à responsabilité limitée enregistrée sous les lois du Japon, ayant son siège social sis au 1-13, Sanban cho, Chiyoda ku, Tokio, Japon, ayant une valeur globale de 571.587 EUR (cinq cent soixante-et-onze mille cinq cent quatre-vingt-sept mille Euros) et (iii)

41,081,740 (quarante et un millions quatre-vingt-un mille sept cent quarante) parts sociales avec une valeur nominale de 1 £ (une Livre Sterling) chacune, détenues par l'Associé Unique dans Hackett Limited, une société à responsabilité limitée enregistrée sous les lois du Royaume-Uni, sous le numéro 01872280 et ayant adresse sise à The Clove Building, 4 Maguire Street, Butlers Wharf, London, SE1 2NQ - Royaume-Uni, ayant une valeur globale de 50.564.504,46 EUR (cinquante millions cinq cent soixante-quatre mille cinq cent quatre Euros et quarante-six centimes) (ensemble, les «Parts Sociales Apportées»)

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription, le paiement par l'Associé Unique de Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission par le biais de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Da-Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donné sous seing privé et déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par le biais de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Description de l'apport

L'apport effectué par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission, est composé des Parts Sociales Apportées (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 53.910.631,36 EUR (cinquante-trois millions neuf cent dix mille six cent trente et un Euros et trente-six centimes).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur d'apport en date du 17 janvier 2013, laquelle restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- a) Javier Raventôs Negra, avec adresse professionnelle sise à Carretera Laureà, nûm. 403 - 405, 08980 Sant Feliu de llobregat, Barcelone, Espagne;
- b) Sara Estalella Malet, avec adresse professionnelle sise à Carretera Laureà, nûm. 403 - 405, 08980 Sant Feliu de llobregat, Barcelone, Espagne;
- c) Alex Gerard Anton Roefs, avec adresse professionnelle sise à Keizergracht, 321, 1016 EE Amsterdam, Pays-Bas;
- d) Elizabeth Wilhelmina Timmer, avec adresse professionnelle sise au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- e) Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle sise au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

tous représentés ici par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration incluse dans la déclaration de valeur d'apport mentionnée ci-dessus.

Reconnaissent avoir été préalablement informé de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément avec la description de cet Apport, son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Pepe Jeans Europe B.V.: 5.403.563 (cinq millions quatre cent trois mille cinq cent soixante-trois) parts sociales.

Le notaire reconnaît que les 5.403.563 (cinq millions quatre cent trois mille cinq cent soixante-trois) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que le conseil de gérance peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions précédentes, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société de sorte qu'il est la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 5.403.563 EUR (cinq millions quatre cent trois mille cinq cent soixante-trois Euros), représenté par 5.403.563 (cinq millions quatre cent trois mille cinq cent soixante-trois) parts sociales avec une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.»

Aucune autre modification n'est à apporté à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, le mandataire a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1074. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013032972/268.

(130040094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

S.D.H.L., Société des Hôtels de Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 160.047.

L'an deux mille douze, le premier février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE DES HÔTELS DE LUXEMBOURG, en abrégé S.D.H.L. (ci-après "la Société"), avec siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B numéro 160047, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1285 du 15 juin 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christina SCHMIT-VALENT, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle de Kehlen.

2. Modification subséquente de l'article quatre, alinéa premier, des statuts afin de refléter la décision ainsi prise.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la Société de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle de Kehlen.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article quatre, alinéa premier, des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4. (Alinéa premier).** Le siège social est établi à Kehlen. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de huit cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 février 2013. Relation GRE/2013/654. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 12 mars 2013.

Référence de publication: 2013034399/51.

(130041747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Syntegra Investments III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 109.690.

L'an deux mille treize, le premier mars,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Syntegra Investment Holding III S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, IIA, Boulevard Prince Henri et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.689 (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mademoiselle Rebecca Ballmann, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 8 février 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Syntegra Investments III S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, Boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.690, constituée suivant acte notarié en date du 27 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1355 du 9 décembre 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 23 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 507 du 17 mars 2011.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 4 février 2013.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

"2. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers») means the sole manager if the said board consists

of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles."

Version française:

«2. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Dont acte, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Ballmann, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 12 mars 2013, REM/2013/421. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013036010/55.

(130044028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cent soixante-dix-septième (177.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 162.100.

—
AUFLÖSUNG

Geschafterbeschluss im Umlaufverfahren

Die Geschafter der INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cent soixante-dix-septième (177.) S.e.c.s. mit dem Sitz in 05 rue Baachergaass, L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister unter B162100 sind

1. INNCONA Management S.à.r.l., mit dem Sitz in L-5444 Schengen, 05 rue Baachergaass eingetragen im Handelsregister B 128812,

2. TEMTEX Management S. A. mit dem Sitz in L-5444 Schengen, rue Baachergaass, eingetragen im Handelsregister B 129851, die beiden vorgenannten Gesellschaften als persönlich haftende Geschafter und die TEMTEX Management S. A. als alleinige geschäftsführende Geschafterin sowie

3. Herr Stephan Heuser, wohnhaft in Solitüder Bogen 41, D-24944 Flensburg, als alleiniger Kommanditist.

Dies vorausgeschickt, beschließen die Geschafter Folgendes:

A. Die Liquidation der Gesellschaft zum 30.09.2010 ist beendet.

Die Liquidation der Gesellschaft ist beendet. Die Gesellschaft wurde aufgelöst.

B. Hinterlegung der Geschäftsbücher

Die Geschäftsbücher der Gesellschaft werden beim Steuerbüro BSP Steuerberatung UG, Roonstraße 20, D-56068 Koblenz hinterlegt.

Sämtliche Beschlüsse wurden mit den Stimmen des Geschafters Herr Stephan Heuser und damit mit einer Mehrheit von 100% minus einer Stimme gefasst.

Flensburg, am 05.12.2012.

Stephan Heuser

Kommanditist

Schengen, am 05.12.2012.

Für die TEMTEX Management S.A.

Dipl. Volkswirt J. Grote

Référence de publication: 2013039670/31.

(130048400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.